



CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES MARITIMES

ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE DU 2 JUIN 2023
--

PROCES-VERBAL

Etaient présents : Mmes ALBERICI, ARINI, MM. ASSO, BECK, Mme BENASSAYAG, M. BERNARD, Mmes BINEAU, BORCHIO FONTIMP, MM. CARLIN (pouvoir à M. MARTIN à partir du rapport n°5), CARRETERO, CESARI, CHAIX, CHIKLI, CIOTTI (absent de 10 h 48 à 12 h 43), CLARES, CONSTANT, DERMIT, Mmes D'INTORNI, DUQUESNE, FERRAND, FRISON-ROCHE, FRONTONI, MM. GENTE, GINESY, Mmes GOURDON, KHALDI-BOUOUGHROUM, MM. KONOPNICKI, LAFITTE, Mme LELLOUCHE, MM. LOMBARDO, LUCIANO, Mme MARTIN, M. MARTIN, Mmes MIGLIORE, MONIER, MOREAU, NASICA, M. OLHARAN, Mmes OLIVIER (pouvoir à M. VIAUD à partir du rapport n°1), PAGANIN, M. PANCIATICI, Mmes PAPY, RAMOS-MAZZUCCO, MM. ROSSI, SEGURA, Mme SERGI, MM. SOUSSI, VEROLA et VIAUD.

Etaient excusés : Mme GUIT NICOL (pouvoir à M. BERNARD), M. LISNARD (pouvoir à Mme MARTIN), Mmes OUAKNINE (pouvoir à Mme MIGLIORE), SATTONNET (pouvoir à M. GINESY) et THOMEL (pouvoir à M. GENTE).

L'an deux mille vingt-trois le 2 juin, le Conseil départemental s'est réuni dans la salle habituelle des délibérations, pour la tenue de sa réunion.

La séance est ouverte à 9 heures 46 sous la présidence de M. Charles Ange GINESY, Président du Conseil départemental.

M. Le Président.- Mes chers collègues, je vous invite à prendre place, et je demande à M. PANCIATICI de bien vouloir procéder à l'appel des membres de notre Collectivité.

M. PANCIATICI procède à l'appel des membres du Conseil départemental.

M. Le Président.- Je vous remercie. Le quorum est donc largement atteint pour pouvoir délibérer valablement. En premier lieu, je vous propose d'adopter le procès-verbal de la séance du 20 janvier 2023. Nous n'avons pas reçu d'observation.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 20 janvier 2023, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

M. Le Président.- Mes chers collègues, notre séance plénière sera consacrée essentiellement au compte administratif 2022. Mais avant d'entrer dans le vif du sujet, je souhaite que nous rendions hommage à deux personnalités qui nous ont quittés. Je veux tout d'abord parler de François LEOTARD, natif de Cannes, maire de Fréjus, député, Ministre de la défense et de la culture. Il avait une incomparable hauteur de vue. Sa fidélité à ses convictions ne lui a pas permis d'accomplir totalement le destin qui lui semblait promis, mais il incarnait la politique au sens noble. Il a considérablement développé Fréjus, avec notamment la création de Port-Fréjus. J'étais à ses funérailles, et j'ai vu les Fréjussiens avoir pour lui du respect, de l'affection et de la proximité.

La deuxième personnalité qui nous a quittés est une personnalité des Alpes-Maritimes, le maire Claude MERCANTI, qui toute sa vie a œuvré pour les habitants de la Tinée. Il fut la parfaite illustration de l'engagement total des élus locaux et de leur irremplaçable travail de proximité. Durant 40 ans, comme premier adjoint de Charles BUERCH, et lui succédant ensuite comme maire, Claude MERCANTI a servi la population de Bairols, s'attachant à préserver et à développer son village, à commencer pour les enfants pour lesquels il avait une attention et une affection toute particulière, avec une immense bienveillance pour les bairolois.

En leur mémoire à tous les deux, je vous prie de bien vouloir respecter une minute de silence.

Une minute de silence est observée à la mémoire de Françoise LEOTARD et de Claude MERCANTI.

M. Le Président.- Je vous remercie. M. CIOTTI.

M. CIOTTI.- M. le Président, vous venez de rendre hommage à deux personnalités qui nous ont quittés, et je voudrais, parce que nous sommes aussi une famille départementale, dire également qu'une personnalité qui nous a marqués, votre mère, nous a quittés. Nous avons été nombreux ici à l'accompagner dans son dernier parcours mercredi à Valberg. Je voulais vous dire que dans cette épreuve, qui je sais vous a marqué, nous sommes solidaires. Mme GINESY était une grande dame, qui a accompagné Charles GINESY, qui a été un grand Président de ce Département. Dans ce moment douloureux, l'Assemblée départementale est à vos côtés.

M. Le Président.- Je vous remercie. Vous m'avez devancé dans les remerciements que je voulais vous adresser à vous, qui avez fait le déplacement depuis Paris, et à vous toutes et

tous qui êtes venus, ou qui n'avez pas pu vous déplacer mais qui par la pensée, par le cœur, et par l'ensemble des messages et fleurs que vous m'avez adressés, m'ont comblé par l'hommage qui a été ainsi rendu à ma mère. Elle fut une épouse exemplaire de mon père, Président de ce Département pendant treize ans. Vos messages m'ont touché au cœur, et je voulais vous en remercier très sincèrement.

Mes chers collègues, à l'aune du compte administratif 2022, c'est bien-sûr avec beaucoup de satisfaction que je regarde nos comptes et le bilan de ce que nous avons mis en œuvre ensemble depuis 2018 pour les Alpes-Maritimes, en héritage de ce que mon prédécesseur avait mis en place. Notre Collectivité a su à la fois maintenir sa stratégie de saine gestion avec des indicateurs financiers qui, vous les avez vus et nous les évoquerons au cours de cette séance, sont toujours au vert. Notre Collectivité a également su affronter tous les défis qui se sont présentés à elle, mais également faire du SMART Deal et du GREEN Deal deux piliers qui conduisent notre destinée. Elle a su aussi répondre aux aspirations des citoyens et à leurs préoccupations, qui correspondent aux enjeux de la société de 2023. C'est notre obligation. Alors, soyons fiers de ce que nous avons réalisé ensemble avec les 4 300 agents qui œuvrent chaque jour pour mettre en œuvre les politiques que nous décidons dans cet hémicycle.

Je le dis, et je le redis : soyons fiers ensemble, car depuis cinq ans, nous n'avons pas été épargnés par des moments forts et des crises : crise démocratique, crise sociale, pandémie, tempête Alex, crise énergétique, baisse du pouvoir d'achat, flux migratoires à notre frontière et urgence climatique dans une période de sécheresse qui n'est pas totalement terminée. Les Alpes-Maritimes ont eu le droit à un lot sans précédent de crises enchaînées à un rythme inédit. Et pourtant, je suis extrêmement fier des réponses que nous avons apportées à chaque instant, pour chaque difficulté. Nous avons, par nos décisions, anticipé, guéri, réparé les crises, avec les maires, avec les intercommunalités, avec ce couple indissociable Communes-Département qui a permis d'apporter des réponses immédiates, agiles, efficaces, en proximité de nos citoyens, là où l'État hypertrophié, pataud, n'a plus capacité à agir.

Alors que de chemin parcouru en six ans pour faire de ce couple communes-Département le maillon essentiel de la prévenance et de la résilience, et pour construire un territoire tourné vers les enjeux de demain. Je commencerai par dire la fierté de ce que la France nous envie : le SMIAGE. Il n'y a pas deux Départements ayant institué un syndicat pour assurer la gestion du risque de l'inondation et la gestion des eaux. Un syndicat que mon prédécesseur Éric CIOTI avait voulu en 2015, suite aux tempêtes que nous avons eues sur la Siagne et sur la Brague, qui avaient provoqué des inondations, des décès et des personnes emportées. Nous avons vu ce syndicat monter en puissance, avec une cohérence de bassins dans les travaux gigantesques engagés contre le risque d'inondation. C'est un outil précieux dans le cadre de la reconstruction suite à la tempête Alex.

De plus, parce que c'était une demande, l'éloignement des aides que l'État apporte à nos communes nous a conduits à inventer l'Agence 06, dont l'assemblée générale avait lieu ici-même hier dans cet hémicycle. Vous étiez quelques-uns à pouvoir y participer. Les maires étaient notamment très nombreux à y participer avec une satisfaction affirmée et affichée, remerciant l'ensemble des équipes de l'Agence, appuyées par nos services administratifs du Département. Nous avons aussi créé la SEML GREEN Energy 06 pour prendre notre part dans

la transition énergétique, pour respecter cet engagement du GREEN Deal et au cœur de nos territoires, et pour dire que les énergies renouvelables, c'est chez nous. Nous sommes à la pointe du progrès sur le photovoltaïque, ou sur d'autres réseaux de chaleur. Sur ce sujet-là, nous avons mille et un projets.

Nous avons aussi fait naître un opérateur unique. Souvent, on regrettait que pour enterrer la fibre, on fasse une tranchée, et que pour enterrer des lignes basse tension, on fasse une autre tranchée à côté. Aujourd'hui, nous avons un opérateur unique, le syndicat d'ingénierie pour les collectivités et territoires innovants des Alpes et de la Méditerranée (SICTIAM), fusionné avec le syndicat départemental de l'électricité et du gaz (SDEG). Cela n'a pas été simple, mais l'opération est réussie. Nous avons une direction qui donne un cap. Nous avons aussi créé la Maison de l'intelligence artificielle avant que cela ne soit véritablement à la mode. Nous avons aussi participé à la naissance du World IA Cannes Festival, qui n'a pas à rougir de ce qui se fait au CES de Las Vegas. Le succès remporté par cet événement dans les Alpes-Maritimes confirme notre territoire des Alpes-Maritimes comme étant un leader des technologies avec la Technopole de Sophia-Antipolis et tout ce qui a pu être construit autour. Un territoire leader dans l'économie de demain.

Nous avons également lancé, il y a moins d'un an, l'Observatoire départemental de l'eau. Là aussi, dès que nous avons vu pointer les difficultés, nous avons compris que nous devions être rassembleurs sur ce sujet. Nous l'avons été. L'Observatoire de l'eau, un an après, peut afficher un résultat, celui d'avoir obtenu de l'ensemble des responsables qui ont la compétence de l'eau, de l'ensemble des gestionnaires, tous les éléments qui nous permettent d'avoir une photographie de tout ce qu'il y a comme réseaux d'eau et de ressources dans les Alpes-Maritimes. Grâce à cela, nous pouvons partir sur un plan de gestion avec tous les gestionnaires. Nous ne nous substituons à personne, mais nous avons cette volonté d'assurer une cohérence d'Est en Ouest, y compris avec le département voisin du Var, y compris avec le département voisin des Alpes de haute Provence et avec l'Italie.

De même, nous avons une Ecole départementale de musique. Nous l'avons transformée en un Conservatoire départemental de la culture. C'est une réussite qui aujourd'hui va nous permettre de faire le 30 juin un spectacle de grande ampleur au Palais Nikaïa en regroupant les enfants de toutes nos communes, et de faire en sorte qu'il n'y ait pas de fracture de la culture dans les Alpes-Maritimes en comblant cet écart qui peut exister entre le moyen pays, le haut pays et le littoral. C'est le rôle même du Conseil départemental.

Je dirai qu'avec toutes ces cordes à notre arc, avec ce que le Conseil départemental dans ses missions régaliennes porte déjà, nous avons fait ensemble merveille pour assurer ce lien social, et pour faire face à l'ensemble des crises et de leurs enjeux. J'ai le sentiment aujourd'hui d'une mission qui n'est pas définitivement achevée. Nous n'en sommes encore qu'aux balbutiements. Mais grâce à vous et au bénéfice des Maralpins, nous irons encore plus loin. Chaque crise qui a pu nous toucher s'est avérée comme un stimulant. Alors, je dirai qu'avec humilité, avec abnégation, avec ce qui nous caractérise, c'est-à-dire cette envie de vouloir faire bien, faire mieux, avec les mêmes énergies, nous avons aujourd'hui une détermination à agir à nulle autre pareille. Les périodes de crises ont au moins ceci de positif qu'elles poussent à se remettre en question en permanence, à se réinventer, à faire germer de nouveaux modèles, de nouveaux comportements.

Je le dis et je le redis, nous sommes face à une situation de crise démocratique, sociale, économique, écologique, et il suffit pour s'en convaincre de regarder les informations au quotidien. Je pense même que la situation est un peu exagérée par rapport à la réalité, mais il n'empêche que l'inquiétude de nos concitoyens est là. Il faut, pour notre part, être rassurants, calmer les irritants et donner les bonnes solutions, parce que nous avons, avec nos collectivités, des marges de manœuvre pour que les élus locaux, les artisans du quotidien, puissent continuer à agir au plus près des Français et de leurs attentes légitimes.

Dans ce décor que je viens de planter, le premier dossier du jour sera l'examen du compte administratif qui comme vous le savez est la photographie représentative de la bonne exécution du budget 2022. Il nous donnera l'opportunité de mesurer l'activité déployée par notre Collectivité, avec notre capacité à agir qui s'appuie sur une gestion extrêmement rigoureuse, respectueuse de l'argent public. Cette trajectoire vertueuse, qui a été impulsée il y a quinze ans de cela par mon prédécesseur, le Président de la Commission des finances, Éric CIOTTI, nous la poursuivons aujourd'hui avec la majorité départementale et le premier vice-président, Xavier BECK. En 2022, nous avons pu compter sur la résistance du marché immobilier maralpin. Nos droits de mutation atteignent un niveau record de 690 M€. Nous sommes shootés aux droits de mutation à titre onéreux (DMTO), mais pour autant, nous n'en perdons pas la raison. Nous savons que les DMTO sont éphémères, c'est-à-dire qu'ils sont au plus haut un temps et que le lendemain, ils peuvent redescendre au plus bas.

Nous avons donc veillé, avec M. le Directeur général des services, à faire en sorte que nous vous propositions à chaque fois des dépenses d'investissement que nous permet cet afflux financier, tout en continuant de maîtriser les dépenses de fonctionnement, de manière à ne pas se retrouver en difficulté si demain la disette venait à revenir sur les DMTO comme ce fut le cas dans le passé. Gouverner, c'est prévoir. Alors, nous avons prévu. Et je dirai que malgré une inflation à 5,2 %, le coût accru de l'énergie qui a engendré pour nous 40 M€ de dépenses supplémentaires, nous avons investi 298 M€. C'est un niveau d'investissement qui, depuis ces dernières années, n'a jamais été aussi haut : 27,5 M€ de plus qu'en 2021, avec plus de 80 M€ pour la reconstruction des vallées dévastées par la tempête Alex. Là aussi, nous avons accompli notre devoir dans la reconstruction. Souvenez-vous, en 2020 et 2021, je vous disais toute notre inquiétude et la nécessité d'emprunter plus de 200 M€ pour faire face à cette reconstruction. Aujourd'hui, nous avons pu accomplir cette reconstruction quasiment à 99 % de ce que nous devons faire sur l'ensemble de nos obligations, notamment sur la reconstruction des routes départementales qui réoxygènent nos vallées. Nous avons pu engager la reconstruction du bâtiment de gendarmerie qui est en cours avec une recherche de terrain ad hoc, la reconstruction de ce que la tempête avait emporté au niveau de nos centres d'incendie et de secours, avec l'ensemble de ce dont nous portons la responsabilité, même indirectement, sur les routes communales où les maires ont été aidés par le Conseil départemental.

Sur ce compte administratif, vous constaterez aussi que 31 M€ ont irrigué notre politique GREEN Deal, et que 21 M€ ont été affectés à notre politique SMART Deal. J'ouvre une parenthèse que je refermerai aussitôt parce que le débat serait trop long. Mais sincèrement, la remise à niveau par notre politique du numérique, nous a permis de pouvoir être exemplaires avec les services du Département et de remonter notre Direction des services du numérique au niveau le plus haut. Grâce à cela, nos services ont pu résister à la cyber-attaque que nous avons

subie. Nous avons eu un genou à terre pendant quelques semaines, deux ou trois mois. Mais ce n'est rien à côté de ce que certains Départements, certaines collectivités, certains hôpitaux ou CHU ont pu avoir comme conséquences suite à des cyber-attaques où ils ont mis six mois, un an à se redresser, certains ne s'en étant d'ailleurs toujours pas remis.

Ce sont ensuite 600 M€ pour l'action sociale. Nous tenons le cap. Nous tenons notre action pour le social, pour le bien-être de nos Maralpins. 80 M€ à la solidarité des communes et des intercommunalités qui continuent, dans le cadre de l'aménagement du territoire, à être cet élément essentiel avec l'ensemble des projets qui peuvent être les nôtres. 63 M€ pour l'amélioration des infrastructures routières. 100 M€ pour l'éducation, le sport et la culture. Et parallèlement nous continuons à essayer de remettre notre Collectivité sur le droit chemin du désendettement, avec 16 M€ au titre de celui-ci. Cela nous amène aujourd'hui à avoir une capacité de remboursement totale de notre dette en 3,3 années. Nous sommes donc largement en-dessous des huit ans, considérés comme la limite d'une situation financière saine. La Collectivité départementale sur ce plan-là est exemplaire. D'autres collectivités sont sur des seuils d'endettement qui sont bien au-dessus de la moyenne. Alors, je pense qu'il ne faut pas venir nous chercher sur ce terrain. Nous avons également dégagé en 2022 un excédent de 40 M€ en 2022. Et même si nous considérons les 50 M€ mis en réserve pour anticiper le très net basculement des baisses de droits de mutation engagées depuis le début de l'année, cela nous amène à un excédent de 90 M€.

Mais au-delà des chiffres, qui sont souvent indigestes ou qui peuvent donner lieu à des débats de chiffres, ce sont les réalisations qui, à mes yeux, sont les plus importantes. Nous sommes engagés dans la reconstruction des grandes infrastructures de demain pour les Alpes-Maritimes. Nous déployons partout dans le département des mesures qui ont permis, je le disais à l'instant, la reconstruction, trois ans seulement après la catastrophe. Nous le prouvons avec de nouveaux ponts qui ont été ouverts à la circulation : les ponts d'Ambo et du Caïros, remis à la circulation le 11 avril, ainsi que la réouverture de la RD 91 à Castérino. Cet engagement total pour la reconstruction atteindra 315 M€, dont 245 M€ de travaux de voiries. Je pense qu'il faut à nouveau remercier nos services, nos agents, et tous les acteurs de cette reconstruction qui a été à la fois rapide, résiliente, et qui a redonné une perspective à nos vallées. Il faut les remercier car ils ont accepté cette surcharge de travail. Ils ont accepté de mettre la main à la pâte pour se torturer l'esprit et trouver les bonnes solutions administratives afin de déroger à tout ce qui pouvait être long dans notre reconstruction.

Plusieurs grands chantiers ont été lancés dans le département comme l'aménagement de la Paoute. Jérôme VIAUD était demandeur de cet échangeur, compte tenu de l'asphyxie autour de Grasse sur ce secteur. Nous avons inauguré ensemble cet échangeur qui a été un ballon d'oxygène pour Grasse et qui a représenté 27 M€. De même, la sécurisation des tunnels de la Mescla et du Reveston est en cours. Cela perturbe l'accès à nos vallées, mais il s'agit de se mettre en conformité par rapport à la réglementation qui était intervenue suite à l'accident du tunnel de Chamonix. Cela représente 20 M€. D'autres travaux s'achèvent, comme la liaison intercommunale de la Siagne, pour 40 M€. Nous sommes donc présents d'Est en Ouest pour construire, reconstruire, et irriguer.

Nous pouvons également mentionner la réhabilitation des collèges. Là aussi, c'est un sujet qui nous préoccupe, avec la volonté de donner à nos collégiens le meilleur pour qu'ils

puissent avoir le meilleur enseignement et cette proximité avec leur domicile. Nous livrerons l'internat du collège Saint-Blaise à Saint-Sauveur-sur-Tinée. En parallèle, le projet du futur collège de Levens a été présenté à la population, et nous sommes en train de lever les derniers détails financiers et administratifs pour ériger le futur collège de Gattières. Je dis aux élus de Carros et de Gattières combien nous sommes engagés sur cette volonté, car il représentera le collège de la rive droite. Nous sommes avec la ville de Nice et la Métropole en attente d'une solution qui n'est pas loin pour le collège de la rive gauche. J'espère que là aussi, cela donnera lieu à une construction rapide.

Nous sommes aussi engagés pour le développement durable. Le dérèglement climatique n'est pas un vain mot et nous en avons fait notre fer de lance, avec une écologie qui accompagne sans sanctionner, un engagement pragmatique qui fait de la protection de l'environnement un moteur de croissance. Là aussi, l'économie circulaire est essentielle. L'écologie, ce n'est pas de la décroissance, c'est la capacité à faire mieux avec moins de consommation d'énergie carbone, avec moins de pollution de l'air, que ce soit les particules fines, que ce soit la pollution visuelle. Nous voulons l'accélérer. Jérôme VIAUD, en tant que vice-président à l'environnement, s'en préoccupe au quotidien.

Notre programme de rénovation énergétique de l'habitat a déjà engagé plus de 1 400 diagnostics. Là aussi, c'est une nouveauté, avec des outils particuliers qui diagnostiquent les fuites thermiques et nous permettent de pouvoir faire de l'isolation efficace. Nous allons aujourd'hui voter plus de 2 M€ pour l'acquisition de véhicules électriques. Depuis octobre, avec le lancement de ce plan, nous aurons financé l'acquisition de 1 165 véhicules électriques pour près de 5,3 M€, ce qui est un véritable engagement. C'est la démonstration qu'il y a un effet d'entraînement fort, avec un combat contre la pollution de l'air.

Nous voterons également aujourd'hui, je l'espère, les premières aides en faveur des programmes lancés en janvier, notamment pour l'équipement des particuliers en panneaux photovoltaïques : 278 000 €. L'enjeu est d'essayer de mettre du photovoltaïque sur du bâti, sans avoir à déforester. En un an seulement, nous aurons engagé près de 10 M€ d'aides directes aux Maralpins en faveur de la préservation de notre environnement comme de leur pouvoir d'achat. Ces aides individuelles se couplent au soutien conditionnel du Département pour les grands projets environnementaux portés par les collectivités locales. A ce titre, le deuxième appel à projets GREEN Deal a ciblé 29 lauréats porteurs de projets de grande qualité en matière de mobilité douce, de circuits courts, de transition énergétique ou de préservation de la biodiversité. Ces lauréats vont bénéficier d'un soutien de 3 M€ de la part du Département.

En parallèle, notre appel à projets a été ciblé sur l'innovation en matière de gestion de la ressource en eau. Rappelons que 32 millions de m³ d'eau se perdent dans les conduites fuyardes. Aujourd'hui, avec cet appel à projets, nous avons reçu 29 dossiers qui ont été retenus par notre jury. Au vu de l'intérêt des projets déposés, là aussi, nous allons vous proposer d'augmenter l'enveloppe initiale en la faisant passer de 5 M€ à 6,7 M€. C'est un intérêt majeur pour le Département pour la meilleure gestion de la ressource en eau. Nous allons aider les communes, les intercommunalités, y compris les grands projets métropolitains puisqu'il en est un avec plus d'1,5 M€, et compléter cette opération-là avec un appel à projets spécifique sur la réutilisation des eaux traitées. C'est un domaine dans lequel la France est très en retard, contrairement à des

pays comme Israël où 90 % des eaux prélevées sont réutilisées pour une agriculture prospère ou pour une reforestation de ce territoire.

Notre action s'inscrit dans un contexte de pénurie qui nous frappe aujourd'hui et sans doute pour longtemps. Malgré les pluies abondantes de ces derniers jours, les nappes phréatiques n'ont pas été reconstituées à leur niveau normal de ces dernières années. Il faudra absolument que l'on continue à développer cette filière pour faire émerger des projets. Ces projets existent déjà. Jusqu'ici, ils ont été freinés par la législation. Il a fallu qu'il y ait une déclaration du Gouvernement saisi par le Président de la République pour que les choses changent. Sur Valberg, j'avais un projet depuis 2015 qui n'a jamais vu le jour compte tenu d'un verrouillage administratif. Ce sont aussi dix ans de batailles administratives et de persévérance pour David LISNARD, avec la communauté d'agglomération de Cannes Pays de Lérins, qui vient enfin d'obtenir le feu vert de l'État pour réutiliser ses eaux usées pour le nettoyage des rues et pour l'irrigation. 15 millions m³ d'eaux traitées pourront ainsi être réutilisés. Sur la CASA, Jean LEONETTI propose également de la réutilisation, de même que sur Nice avec le projet de la Métropole. Il faut que nous mettions un coup d'accélérateur sur ces sujets, et le Conseil départemental veut être moteur et incitateur au profit d'une meilleure utilisation de notre ressource d'eau.

Cet appel à projets sur la réutilisation sera doté dans un premier temps de 5 M€. Outre les actions votées et lancées, je vous annonce aujourd'hui la pose d'un nouveau jalon dans notre action publique. Ce nouveau jalon, nous le portons avec l'Université Côte d'Azur et l'Institut méditerranéen du risque, de l'environnement et du développement durable (IMREDD), pour la création d'une chaire universitaire sur la ressource en eau et la préservation des milieux. Cette chaire vient appuyer le travail de l'Observatoire départemental de l'eau – avec un groupe d'experts présidé, je le rappelle, par Louis BODIN – qui verra cette chaire officialisée lors de la prochaine rentrée universitaire. Je remercie à cette occasion Jeanick BRISSWALTER, le Président de l'Université Côte d'Azur, et Emmanuel TRIC, le Directeur de l'IMREDD, pour les échanges de belle qualité, de grande qualité, de bonne facture sur ce sujet, avec la volonté de lier nos institutions autour d'un enjeu commun pour le territoire. Il y en a là quelque chose de fort.

Dans le même temps, avec la SEML GREEN Energy, nous poursuivons sa croissance avec des participations nouvelles. J'aspire à ce que cela aille plus vite. Nous en discutons avec Bernard ASSO. Il faudra peut-être que cette SEML arrive à faire de la gestion de certains équipements pour prouver son engagement et la performance que nous pouvons atteindre avec notre Collectivité. Elle va ainsi s'associer à la production d'hydrogène décarboné portée par la communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins et destinée à alimenter la flotte de véhicules Palm Bus. Elle va par ailleurs constituer une société spécifiquement dédiée aux petits projets photovoltaïques sur les toitures et les ombrières. Une première réalisation est déjà sur les rails pour installer des panneaux photovoltaïques sur le site sportif de La Paoute à Grasse.

En interne, notre Collectivité va impulser un plan doté de 25 M€ jusqu'en 2027 pour doper l'installation de panneaux photovoltaïques sur le patrimoine départemental. Le parc routier de Carros, les collèges BLANQUI à Puget-Théniers, Simone VEIL à Nice, Arnaud BELTRAME à Pégomas, le bâtiment SILO au CADAM, ce sont autant de points qui aujourd'hui font l'objet d'études pour avoir des ressources en énergie nouvelle avec le

photovoltaïque. L'objectif est de produire grâce à cela 13 % de la consommation électrique totale de notre patrimoine bâtiminaire en 2027. Voilà autant de pierres lentement mais sûrement apportées à l'édifice de la transition écologique.

Je veux vous dire que nous sommes toujours engagés sur un territoire plus solidaire. Nous avons, avec la Maison des 1000 premiers jours et la Maison de l'autonomie, de belles innovations. Nous avons lancé le nouvel appel à projets SMART et Santé pour l'amélioration des services publics. Nous avons actuellement l'Institut Axel KAHN qui ouvrira ses portes en septembre à Nice. Là aussi, avec le Centre Antoine LACASSAGNE et la Ligue contre le cancer, ce sera un Institut unique, un modèle du genre installé en France. Nous en portons la paternité.

La mise en œuvre de notre Schéma départemental de l'autonomie se traduit par un renforcement de l'aide au maintien à domicile, des travaux de rénovation dans nos EHPAD, et une revalorisation des personnels SAAD (service d'aide et d'accompagnement à domicile). Cela a été fait à de multiples reprises. Nous y reviendrons, nous le suivons, et cela fait partie des évolutions que nous avons à cœur. Mais parallèlement à ces investissements que nous portons, nous voyons bien qu'une partie de nos actions se substituent à la carence de l'État qui, sur le plan de la santé, sur le plan des personnels soignants, laisse un pan de l'activité beaucoup trop vide et sans action. Nous y reviendrons avec le plan que je vous proposerai sur la politique départementale en matière de lutte contre la désertification médicale.

Aujourd'hui, nous pouvons dire qu'il y a un vrai succès que je veux porter au crédit de l'administration dévouée et engagée pour l'insertion des plus fragiles : la réduction de 14 % du nombre d'allocataires du RSA en 2022. C'est pour moi une grande satisfaction. Notre taux de réinsertion est de 48 % dans les Alpes-Maritimes contre 34 % en PACA. Là aussi, donner du travail le plus rapidement possible à ceux qui sont sur le bord du chemin, c'est avoir un rôle social et un rôle économique. Cela correspond à un effort sans précédent sur l'insertion qui a représenté 15 % de nos dépenses RSA en 2022 contre 5 % en 2015.

Cette séance va également nous permettre de lancer un certain nombre de mesures complémentaires en faveur de l'enfance. C'est un sujet au cœur de nos préoccupations, notamment au moment où nous avons, sur ce contexte migratoire explosif de ce début d'année, cette problématique avec les mineurs non-accompagnés (MNA). Par leur implication, nos services, s'occupant avec force et détermination de ces jeunes mineurs qui passent la frontière, se retrouvent à genoux, fatigués, usés et au bord de l'explosion, alors que leur cœur d'activité reste sur d'autres sujets. Nous avons vu l'arrivée des MNA battre tous les records avec près de 2 600 entrées entre le 1^{er} janvier et aujourd'hui, soit 58 % d'augmentation par rapport à la même période l'année dernière. En 2022, sur les 15 000 mineurs rentrés en France, 5 000 sont passés par les Alpes-Maritimes. Aujourd'hui, nous voyons chaque mois entre 800 et 900 MNA, en cumulant les mises à l'abri et les prises en charge socioéducatives. Cette situation n'était plus tenable et nous l'avons bien senti dès le mois de janvier. J'ai ainsi écrit à plusieurs reprises au Ministre de la Justice, au Ministre de l'Intérieur, à la Première Ministre, pour les alerter sur ce sujet.

Grâce et avec le soutien de nos parlementaires, dont le premier d'entre eux Éric CIOTTI, nous avons le 11 mai dernier eu une réunion Place Vendôme avec le Ministre Éric DUPOND-MORETTI, avec le Ministre Gérald DARMANIN, avec le Préfet de Région et avec le Préfet

des Alpes-Maritimes, avec l'ensemble de ceux qui portent cette responsabilité des mineurs au niveau de l'État. Nous avons réaffirmé ce qui a été écrit. La loi sur l'Aide sociale à l'enfance place l'aide sociale en responsabilité des Départements. Cette loi avait été établie dans un temps où le contexte n'était pas celui de l'explosion migratoire que nous connaissons. Il faut donc revoir ce texte de loi. Mais sachant que la loi ne se modifie que très lentement, il est urgent que l'État prenne des mesures directes, rapides, et immédiates pour que nous puissions continuer à assumer cette responsabilité dont il n'était pas question que le Département se désengage. Il ne s'agit pas en effet d'une responsabilité départementale, mais bien au-delà, d'un contexte européen, avec un flux migratoire européen.

Nous avons affirmé auprès du Ministre l'importance d'engager des discussions entre les Etats européens pour juguler, contrôler, aider, mettre ces mineurs et ces populations à l'abri. De là où elles partent, elles croient trouver l'Eldorado, mais elles ne trouvent que des difficultés. Ces enfants, traversant la frontière, pensent se trouver dans un pays où ils vont être 1 000 fois mieux que là où ils étaient. Et ils sont obligés de déchanter parce que nous n'avons plus les moyens de faire. Il faut que les Etats en prennent conscience et prennent des mesures pour que les choses soient différentes, sans pour autant que nous nous en désengagions.

Aujourd'hui, nous continuons à assurer nos responsabilités et à prendre en charge les MNA. Je vous proposerai d'attribuer des aides et des subventions exceptionnelles en faveur des associations qui gèrent les maisons d'enfants de la Trinité et de Grasse, ainsi que l'Association P@JE, en charge de l'acheminement des MNA sur les différents sites de mise à l'abri. Je vous parlais de nos services, mais les associations qui nous aident sur ces sujets-là n'ont pas une capacité infinie à absorber les flux. Elles ont elles aussi leurs limites. Dans toutes ces limites, il faut trouver les bons moyens, et ceux-ci passent par l'Etat.

Nous entendons néanmoins étoffer notre dispositif d'accueil en lançant trois appels à projets pour : la création d'une maison d'enfants à caractère social destinée à l'accueil des 0-6 ans à Nice ; la création d'une maison d'enfants à caractère social dédiée et spécifique aux jeunes filles de 11 à 17 ans ; la création de 100 places d'accueil à domicile qui s'ajouteront aux 177 places existantes. Ce sont des propositions que vous avez dans vos dossiers.

Enfin, pour changer et venir sur un sujet un peu plus léger, à l'approche des Jeux Olympiques de 2024 qui verront la Flamme Olympique traverser notre département, cette séance sera l'occasion de renforcer notre politique sportive sur un nouveau plan sport que vous détaillera Carine PAPY. Cette politique répond à un triple enjeu de santé publique d'abord, mais aussi éducatif et économique, tant sur le plan du sport de haut niveau que sur celui du loisir, pour participer à l'attractivité de notre territoire. Comme nous l'avons toujours fait, nous devons tirer parti de notre formidable patrimoine naturel pour surfer sur l'engouement en faveur des sports nature. Ce plan spécifiquement doté de 1,8 M€, en complément des 7,7 M€ versés aux associations, verra en particulier un soutien à notre tissu associatif pour encourager le bénévolat et renforcer notre action en faveur du handisport, sensibiliser sur les bienfaits du sport pour la santé, et dynamiser le sport de plein air qui épouse parfaitement notre politique de préservation de l'environnement et notre conception d'un développement touristique raisonné qui valorise nos atouts naturels et incomparables tout en les protégeant. Ce plan sport sera mis en œuvre dès le 1^{er} septembre prochain.

Voilà, mes chers collègues, quelques-uns des grands dossiers qui nous rassemblent. J'aurais pu être beaucoup plus long en vous les détaillant encore plus, mais à la lecture de notre séance d'aujourd'hui, nous constatons que notre Collectivité fait le meilleur de ce qu'elle peut faire, qu'elle le fait bien et qu'elle fera encore plus demain.

J'ajoute que, comme nous avons l'habitude de le faire, je vous proposerai une aide particulière de dernier instant pour les sinistrés de la région d'Émilie-Romagne en Italie. Cette solidarité s'était exprimée à l'époque lorsque nous étions en difficulté au moment de la tempête Alex, et l'Italie nous avait apporté un soutien financier et moral. Je vous proposerai d'accorder une aide de 45 000 € en faveur des sinistrés italiens. Nos frères italiens ont été touchés par des inondations mi-mai. Pour avoir vécu des drames similaires, nous savons combien les gestes de solidarité sont précieux et réconfortants en pareilles circonstances, et nous leur devons donc cette réciprocité. Nous avons en mémoire l'aide que nous avons pu apporter lors des inondations à Trèves, et nous voyons aujourd'hui le maire de Trèves être très présent sur nos difficultés.

Mes chers collègues, je vous remercie de votre écoute.

Je passe la parole à Eric CIOTTI, Président de la Commission des Finances et du groupe de la majorité du Département.

M. CIOTTI.- Je vous remercie. Quelques mots, tout simplement, à l'occasion de cette séance plénière qui a notamment pour objectif de dresser l'état de la situation budgétaire de notre Collectivité pour l'exercice 2022 à tout le moins, pour vous féliciter de la qualité de la gestion que traduira ce compte administratif que nous allons examiner dans quelques instants et que vous avez largement développé dans votre propos.

Ce résultat est le fruit, vous l'avez souligné, d'une gestion, exemplaire, rigoureuse et de qualité qu'a portée la majorité départementale, celle-ci comme celles qui l'ont précédée et que j'ai l'honneur de diriger depuis des années. C'est à l'honneur de notre majorité et de notre Assemblée. Nous avons veillé à respecter le contribuable azuréen, à le préserver, et à le protéger. Nous avons veillé à doter parallèlement notre territoire des investissements qui étaient indispensables, notamment dans les moments de difficulté que nous avons vécus. Nous avons veillé à exprimer la solidarité départementale dans le cadre de nos missions sociales. Ces missions ont été bien accomplies et vous les avez rappelées. Mais parallèlement, nous avons tenu à veiller en permanence, comme une ligne de mire que nous avons scrutée en chaque circonstance, à ce que nos dépenses de fonctionnement soient toujours maîtrisées : pas de dépenses ostentatoires, pas de dépenses de prestige, pas de débauche de communication. Vous y avez veillé.

Vous avez veillé également à limiter notre endettement. Cet endettement était lourd puisque, je le rappelle, le Département des Alpes-Maritimes était en 2009, lorsque j'en ai pris la présidence, avec la Corrèze, le Département le plus endetté de France. Il est aujourd'hui dans la strate des départements de plus d'un million d'habitants le plus vertueux, puisque ce qui compte c'est, comme vous l'avez rappelé tout à l'heure, le nombre d'annuités, c'est-à-dire la différence entre nos dépenses et nos recettes qui installe l'épargne nette. Aujourd'hui, 3,3 années suffiraient pour rembourser notre dette. C'est tout à fait exceptionnel. Nous n'avons

pas tous les chiffres pour tous les départements de France, mais nous étions au septième rang des départements en termes de capacité de remboursement de la dette. Il ne nous faudrait que 3 ans d'épargne nette pour rembourser notre dette, là où certaines collectivités de notre département sont montées jusqu'à 52 années d'épargne nette, ce qui les a fait entrer dans le réseau d'alerte des finances publiques en 2021. Nous attendons les chiffres de 2022 qui, manifestement, se sont encore dégradés. Bravo donc M. le Président pour cette gestion, merci aux élus de la majorité de l'avoir soutenue.

Maîtrise des dépenses, baisse de la dette, niveau d'investissement élevé. Je rajouterai que lorsque nous avons pu le faire – malheureusement la loi nous a désormais privés de cette liberté puisque nous n'avons plus de levier fiscal – nous avons diminué par deux fois la fiscalité départementale puisque nous avons diminué la taxe foncière départementale de façon importante : 5 % et 10 % de baisse, ce qui a amené un soulagement de la pression fiscale dans le département des Alpes-Maritimes pour nos concitoyens. Nous l'avons voulu. Je crois que notre pays le subit. L'INSEE a communiqué hier les chiffres des prélèvements obligatoires qui atteignent 45,4 % de la richesse nationale. Jamais ces prélèvements n'ont été aussi élevés en France, et jamais nos concitoyens n'ont été pressurés d'impôts.

Nous l'avons donc fait, modestement et avec humilité puisque nous sommes bien conscients que la part départementale ne couvre qu'un tout petit élément de la fiscalité que subissent nos concitoyens, d'autant que depuis 2018, ils subissent également, sur une partie du territoire départemental, pas partout, une fiscalité additionnelle qui est liée à l'impôt métropolitain. Pour notre part, nous avons diminué cette fiscalité en 2019 et en 2020 : moins 5 % au budget primitif 2019, et moins 10 % au budget primitif 2020. C'est une forme de carré vertueux, certains pourraient dire magique, mais en tout cas, nous le revendiquons, nous l'assumons, et nous sommes cohérents avec les positions que, dans le cadre de nos engagements politiques, nous défendons et que je défends personnellement au plan national, pour une meilleure maîtrise de la pression fiscale et sociale.

Je voudrais aussi, dans le cadre de ce compte administratif que présentera tout à l'heure le premier vice-président Xavier BECK, remercier nos services départementaux ainsi que les élus qui ont suivi ces travaux sous votre autorité, M. le Président, pour l'engagement exemplaire qui a été celui de notre Collectivité dans le cadre de la réparation des dégâts de la tempête Alex. Notre Collectivité porte aujourd'hui 300 M€ de dépenses dans le cadre des programmes à la fois d'aide aux particuliers que nous avons conduits, et d'aide aux entreprises. Nous votons encore lors de cette commission permanente des aides pour nos entreprises, pour les collectivités, pour les grandes intercommunalités comme la Métropole, auxquelles nous avons versé plus de 7 M€ dans ce cadre, pour nos communes, pour nos intercommunalités. A cela s'ajoutent les travaux que nous avons assumés nous-mêmes. Aujourd'hui, le compte administratif rappelle les chiffres de la mission Tempête Alex : 250 M€ d'engagements du département et 200 M€ de mandatement. J'adresse une mention toute particulière à la Direction générale des services techniques sous l'autorité de Marc JAVAL et à toute la Direction des routes notamment qui a fait un travail extraordinaire, en particulier dans la vallée de la Roya où quasiment aujourd'hui tout est terminé. 90 kms de routes ont été restaurés avec des techniques performantes, modernes, dans le cadre d'un groupement de commandes d'un marché spécifique qui a mobilisé les meilleures techniques et les plus récentes pour conforter les zones

qui avaient été détruites. Aujourd'hui, l'accès à Castérino est ouvert. Cela signifie que nous avons fait notre devoir et notre travail.

Je me rappelle de certains commentaires intervenus au début de l'épisode et disant que la vallée de la Roya ne verrait jamais sa réparation compte tenu des dégâts. Aujourd'hui, nous avons assumé nos responsabilités. Je le dis en soulignant que ce n'est pas partout le cas. Aujourd'hui, en tant qu'élu et conseiller départemental avec Christelle D'INTORNI du canton des vallées de la Tinée et de la Vésubie, je suis particulièrement inquiet par l'arrêt de tous les chantiers, à l'exception de ceux qui sont conduits par le SMIAGE que nous avons créé ensemble, qui visaient à la reconstruction de nos vallées. Je souhaite aujourd'hui le dire, et je crois que cela peut être un vœu de notre Assemblée : nous appelons solennellement au redémarrage des travaux avant la saison d'été, puisque si nous ne le faisons pas pour la saison d'été, c'est le cas notamment de l'accès au sanctuaire de la Madone de Fenestre, il ne sera pas possible cette année.

Je souligne également qu'à ce jour, sur les 110 M€ d'aides annoncés par l'État, par l'Union européenne et par la Région, nous avons reçu 43 M€. Je souligne que nous, contrairement à d'autres collectivités, nous n'avons pas demandé des avances à l'État, avances qui ont servi à combler une trésorerie défaillante. Je souhaitais, au moment de ce compte administratif, rappeler l'efficacité de nos services et la bonne gestion qui la caractérise en vous félicitant et en vous remerciant.

M. Le Président.- Je vous remercie. Vos félicitations me vont droit au cœur. Je les partage bien évidemment avec les membres de notre majorité et avec vous-même sur le plan politique. Je les partage aussi avec notre administration pour ce qui concerne la qualité de ce compte administratif et l'efficacité de ce que vous venez rapidement de rappeler. Merci de l'avoir fait.

M. SEGURA.

M. SEGURA.- Je vous remercie M. le Président. Avant de commencer le rapport de ce compte administratif, nous nous associons évidemment à votre douleur. Cela a été dit en début de séance pour l'Assemblée départementale, et pour notre groupe également, avec tristesse, nous sommes à vos côtés.

Concernant l'ordre du jour, permettez-moi, sans vous offenser M. le Président, de m'adresser au Président de la Commission des finances, M. Éric CIOTTI, pour la lecture de ce rapport. Il en aura un écho certainement, et s'il est sorti, vous lui ferez part que ces commentaires lui vont droit au cœur.

Je dois vous reconnaître, M. CIOTTI, et je regrette sa sortie, qu'il a beaucoup de contenance dans ses contradictions, dans les mensonges et dans les *fake news*. Je veux simplement le rassurer concernant la Métropole, en tant que Président délégué de la Métropole : les travaux, et peut-être ma collègue en dira un mot tout à l'heure, qui sont prévus sur les vallées seront maintenus au plus vite. Le Président Christian ESTROSI, soucieux aussi de l'avancée de ces travaux, a pris contact par le biais des maires avec les services de la Métropole pour la continuité de ces travaux nécessaires pour nos deux vallées. Je voudrais donc rassurer le

Président de la Commission des finances Éric CIOTTI sur la nature des travaux et l'engagement des travaux prévus par la Métropole. Ils seront tenus.

On dit que gouverner, c'est prévoir. Or, voici qu'au rythme des crises majeures qui s'accroissent et se succèdent, on en vient à penser que gouverner, c'est plutôt gérer l'imprévisible et gérer l'urgence. Ces crises successives que nous traversons, qui creusent les inégalités, qui fragilisent nos concitoyens, ont malheureusement des conséquences lourdes sur la qualité de vie des Maralpains. Ainsi, il faut rappeler que le nombre de bénéficiaires des repas des Restos du Cœur a considérablement augmenté dans toute la France. Dans les Alpes-Maritimes, ce sont 50 % d'inscrits en plus pour l'association fondée par Coluche en 1985. C'est un véritable drame.

Dans ce contexte, en tant que chef de file de l'action sociale, le Département a le devoir d'aider nos concitoyens. L'examen du compte administratif 2022, qui est le bilan budgétaire de notre Collectivité pour l'année écoulée, est le moment idéal pour voir si le Département des Alpes-Maritimes a pu répondre présent face aux crises. Je remercie tout d'abord les agents qui ont participé à l'élaboration de ces documents qui nous permettent d'éclairer et de tenir ce débat dans d'excellentes conditions. Ce compte administratif est une des étapes les plus importantes de la procédure budgétaire. C'est le révélateur du respect ou non des engagements. C'est la traduction de la mise en œuvre du budget. Il nous permet de tirer un certain nombre d'enseignements, et si nécessaire de réajuster la direction de notre action.

En apparence, la situation financière du Conseil départemental peut sembler stable malgré l'impact des crises. Je regrette que le Président de la Commission des finances soit sorti mais je m'adresserai quand même à lui M. le Président, si vous me le permettez. M. le Président de la Commission des finances, vous ne pouvez pas vous empêcher d'être dans l'autocongratulation permanente. La situation réelle est toutefois plus contrastée et impose de faire preuve d'humilité. La réalité, c'est ce qui permet d'améliorer les ratios financiers. C'est l'augmentation des principales ressources du Département, la fraction de TVA et, vous l'avez dit, les DMT. La fraction de TVA s'établit en 2022 à 288 M€, contre 263 M€ perçus en 2021, soit une hausse de presque 10 %. Les recettes des droits de mutation encaissés en 2022 s'élèvent à près de 690 M€, contre 616 M€ perçus en 2021, soit une hausse de 12 %. Le Département a aujourd'hui des moyens financiers plus importants, notamment grâce aux investissements de la Métropole et des autres intercommunalités qui investissent et qui contribuent aux hausses des droits de mutation perçus.

La réalité, c'est que vous ne respectez pas tous les engagements pris lors du vote du budget. Nous constatons en effet, après l'adoption d'un budget avec des crédits très ambitieux, un compte administratif qui montre que vous n'avez pas réussi, pour des raisons que vous maîtrisez, à engager tous les budgets qui avaient été prévus. Je vous donne quelques exemples très précis. Sur la politique de développement des infrastructures, le budget prévoyait 60 M€ d'investissements. Or, le compte administratif montre 53 M€ de dépenses réelles, soit 7 M€ en moins. Sur la politique d'aménagement du territoire, le budget prévoyait 96 M€ d'investissement. Le compte administratif montre 89 M€ de dépenses réelles, soit 7 M€ en moins. Sur la politique action éducative, sportive et culturelle, le budget prévoyait 45 M€ d'investissements. Le compte administratif montre 34 M€ de dépenses réelles, soit 11 M€ de moins.

La réalité, c'est que pour afficher de bons ratios financiers, vous avez procédé dès 2009 à des coupes budgétaires dans certaines dépenses, notamment dans le domaine de l'action sociale. En effet, depuis 2009, le Département ne cesse de diminuer ses budgets consacrés à la solidarité et s'éloigne de nos concitoyens. Prenons des exemples. La part des crédits alloués à l'action sociale dans le budget a diminué en passant de 41 % en 2013 à 35 % en 2022. La part des crédits alloués aux personnes âgées dans le budget de l'action sociale a diminué en passant de 36 % en 2009 à 27 % en 2022. En 2009, le Département a consacré 174 M€ à la politique d'aide aux personnes âgées. En 2022, ce sont 165 M€, soit une diminution de 9 M€, et cela alors que nous constatons un vieillissement continu de la population des Alpes-Maritimes avec une augmentation de la population des plus de 60 ans.

Sur la prise en charge de la dépendance dans les EHPAD, jusqu'en 2023, avec 6,20 €, vous aviez fixé la valeur départementale du point GIR la plus faible de France. Aujourd'hui, avec 6,90 €, elle reste encore en-dessous de la moyenne nationale qui est de 7,39 €, alors que nous avons alerté sur les conséquences de cette baisse pour nos seniors dépendants.

Vous avez simplement démantelé la politique en faveur de la jeunesse en supprimant le plan Jeunes Avenir 06, mais aussi en baissant drastiquement le fonds d'aide aux jeunes en difficulté, et cela bien avant le transfert à la Métropole au 1^{er} janvier 2017. Ainsi, entre 2010 et 2016, le fonds d'aide aux jeunes en difficulté a baissé de 52 % en passant de 1,9 M€ à 900 000 €. A partir de 2020, le Département s'est débarrassé de cette compétence en donnant délégation aux missions locales avec un budget à hauteur de 259 000 € en 2023. Vous avez baissé de 79 % le budget alloué au Fonds de solidarité logement qui est passé de 4,8 M€ en 2009 à 1 M€ en 2022. Ces baisses ont débuté dès 2012, bien avant le transfert de la compétence en partie à la Métropole en 2017. Ainsi, entre 2009 et 2016, nous notons une baisse du budget de 39 %. Vous avez baissé de 78 % le budget alloué à la politique logement qui est passée de 33 M€ en 2009 à 7,3 M€ en 2022. J'arrête ici cette liste de coupes budgétaires qui malheureusement est encore longue et s'apparente à une véritable casse sociale.

L'amélioration apparente des ratios ne change pas véritablement les fondements budgétaires. Concernant la dette, même si l'encours de la dette diminue un peu en 2022, nous pourrions vous interpellier sur son niveau. Là aussi, je m'adresse au Président de la Commission des finances, Éric CIOTTI, qui est absent et qui est sorti au moment de mon intervention. D'après les chiffres disponibles sur le site du Ministère de l'Économie et des Finances en 2021, le Département des Alpes-Maritimes était endetté à hauteur de 804 € par habitant contre 532 € par habitant pour les départements de même strate. L'encours de la dette du Conseil départemental des Alpes-Maritimes était de 872 M€, et nous étions le sixième Conseil départemental le plus endetté de France sur 95 départements. Aujourd'hui, nous avons 857 M€ de dettes, et vous n'avez pas indiqué dans la maquette budgétaire les moyennes nationales permettant de nous comparer aux autres départements. Cependant, il semblerait que le département des Alpes-Maritimes se classe toujours dans le top 10 des départements les plus endettés de France.

Contrairement à vous, nous ne relèverons pas cette situation car la dette n'est pas forcément mauvaise si elle permet de faire des investissements. M. CIOTTI répète à longueur de journée que vous n'êtes pas responsable de la situation financière et que vous avez hérité de

cette dette en 2009. Mais quand on accepte un héritage, comme la présidence du Conseil départemental en 2008, on accepte l'actif et le passif.

D'autant que de cette dette, non seulement, M. CIOTTI, vous n'en êtes pas simplement l'héritier, mais aussi le comptable, voire le responsable. Comme vous avez une mémoire sélective, je tiens à rappeler qu'entre vos fonctions de Directeur de Cabinet du Président du Conseil départemental de 2003 à 2008, auprès de Christian ESTROSI, de Président du Conseil départemental de 2008 à 2017, et depuis 2017 de Président de la Commission des finances, cela fait bientôt 20 ans que vous êtes à la tête du Département des Alpes-Maritimes et que vous avez participé activement à la mise en place de toutes les politiques publiques. Donc oui, vous êtes comptable et responsable du bilan depuis 2003.

Pour preuve, et c'est une vidéo, le 7 décembre 2008, à Saint-Martin-Vésubie, permettez-moi de citer le Président de la Commission des finances Éric CIOTTI dans une vidéo : *« Avec Christian ESTROSI, j'ai suivi pas à pas les grandes politiques qu'il a engagées. Nous pouvons être fiers de la situation dans laquelle se trouve, après cinq ans de présidence de Christian ESTROSI, le Département des Alpes-Maritimes. Personne ne peut contester le bond prodigieux qu'a accompli le Département. Ce bilan, j'ai eu modestement le bonheur de pouvoir y participer en tant que Directeur de Cabinet. »*

Par ailleurs, vous savez mieux que quiconque qu'entre 2004 et 2009, il y a eu la mise en place d'un programme exceptionnel de rattrapage des investissements matérialisé par l'adoption puis l'exécution de grands programmes, comme le plan Collège Avenir et les contrats des plans départementaux. Le niveau de dette doit être mis en perspective avec l'évolution du budget départemental durant cette période. Le Département a pratiquement doublé le montant de son budget entre 1998 et 2010. En termes de masse salariale, l'effectif des personnes rémunérées en 2022 s'élève à 4 594 agents. Sur les dépenses de fonctionnement, on peut noter une explosion des frais d'information, de communication, de publicité et de réception. En 2022, ces dépenses correspondent 2,7 M€ contre 1,6 M€ en 2021, soit 70 % de plus, et 260 % de plus par rapport à 2016. À l'action volontariste sur les sujets sociaux s'est substituée la communication à outrance.

Sur la fiscalité, M. le Président de la Commission des finances, comme il l'a fait aujourd'hui, a affirmé hier sur BFM avoir baissé la taxe foncière de 15 % sur le département. Je n'imagine pas un instant qu'il ait une volonté de manipulation des chiffres. Il s'agit sûrement d'une confusion. Il y a bien eu une baisse en 2019. Il s'agissait d'une baisse de 5 %, non pas de 15 %, du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Cependant, et c'est peut-être normal de l'oublier, il faut rappeler qu'avant cette baisse, le Département avait augmenté ses impôts par deux fois. On augmente, et on baisse. Tout d'abord, en 2009, le Département avait relevé quatre taxes locales (taxe locale, taxe d'habitation, taxe sur les propriétés bâties et non bâties et taxe professionnelle), soit 15 %. Donc, d'ici que l'on retrouve les 15 %, c'est une augmentation et non une baisse. Ensuite, en 2014, le Département avait voté une hausse de 18 % des droits de mutation, c'est-à-dire le maximum autorisé par la loi.

Vous avez certainement oublié de rappeler ces hausses, car manifestement, cela vient contredire la grande théorie du Président de la Commission des finances : quand on est de droite, on n'augmente pas les impôts. Et pour parfaite information, il faut noter que même le Président

ne cesse de rappeler que vous baissez les impôts depuis 2011 et le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Le Département, comme cela a été dit, n'a plus aucun impôt direct avec pouvoir de taux.

En conclusion, voter le compte administratif, c'est répondre à une question : sommes-nous satisfaits du bilan budgétaire 2022 ? Il peut y avoir deux approches possibles. L'approche comptable : les ratios budgétaires que vous présentez pourraient faire bonne impression, mais quel est le prix de ces ratios financiers présentables ? Cette gestion est le résultat d'une recette miracle, et non pas magique : des ressources dynamiques qui ne dépendent pas de vous, des effets d'annonce au moment du vote du budget qui ne se concrétisent pas toujours dans le compte administratif, et des coupures budgétaires sur des compétences sociales. Le Département est affaibli, les chiffres ne mentent pas, c'est la réalité, même si elle ne fait pas plaisir à entendre, puisqu'elle est masquée par une belle communication.

Ceci nous amène à la deuxième approche possible : l'approche humaine. Comment être satisfait d'une gestion budgétaire qui abandonne ceux qui ont besoin d'aide et qui manque à son devoir de solidarité ? Le Département pourrait par exemple mettre en place un véritable bouclier social pour les Maralpins les plus précaires. Et en tant que chef de file de l'action sociale, le Département a le devoir d'aider nos concitoyens, surtout qu'il a des moyens financiers de plus en plus importants. Or, malgré les hausses de ses recettes, le Département se refuse toujours de mettre en œuvre une politique sociale volontariste, préférant augmenter les dépenses de communication.

La réponse est donc non, nous ne sommes pas satisfaits de ce bilan budgétaire. Est-ce que pour autant nous rejetons en bloc toute l'action 2022 ? La réponse est non. Nous n'avions pas pris part au vote du budget 2022, et nous nous abstiendrons sur le vote du compte administratif 2022. Je vous remercie.

M. Le Président.- Je vous remercie. Mme MIGLIORE.

Mme MIGLIORE.- Merci M. le Président. Vous connaissez mon sens de la synthèse. Je serai rapide, mais vous comprendrez bien qu'on ne peut pas laisser passer les propos du Président de la Commission des finances quand il dit que la Métropole a reçu, dans le cadre de la tempête Alex, des avances qui auraient été utilisées pour autre chose que des travaux liés à la reconstruction. Que je sache, aussi bien le Département des Alpes-Maritimes que la Métropole, nous sommes soumis aux mêmes règles et aux mêmes contrôles des services de l'État, avec l'œil plus que vigilant du Préfet dédié à la reconstruction des vallées, Xavier PELLETIER.

Aujourd'hui, dans votre compte administratif, le Département affiche 200 M€ de dépenses réalisées pour la reconstruction des vallées dans la Roya, dans la Tinée, et dans la Vésubie. C'est une réalité. La Métropole a réalisé pour les seules vallées de la Tinée et de la Vésubie un montant quasi-équivalent, soit plus de 210 M€ de dépenses. Le Département a reçu 40 M€ d'aides de l'État, comme vous l'avez annoncé. Vous attendez 40 M€ d'aides supplémentaires. La Métropole se trouve dans la même situation et a reçu près de 50 M€ d'aides de l'État et nous attendons encore 50 M€. Pour la Métropole comme pour le Département, c'est donc plutôt l'inverse : nous avons fait des avances, et nous attendons que l'Etat continue à

verser les aides attendues. Cette remarque vient donc en réponse aux propos tout à fait scandaleux qui viennent d'être tenus dans cet hémicycle.

Concernant l'arrêt des travaux dans les vallées de la Tinée et de la Vésubie, aujourd'hui, il y a une enquête judiciaire en cours, et comme c'est le cas à chaque fois qu'il y a une enquête judiciaire, je crois que cela doit conduire chacun et chacune d'entre nous à la plus grande vigilance dans nos propos publics. Manifestement, cela n'a pas non plus été le cas du Président de la Commission des finances. Au-delà de l'enquête, la réalité du terrain, à l'heure où l'on se parle, c'est qu'il y a des travaux dans les vallées de la Tinée et de la Vésubie. Il y a des travaux qui ne sont pas forcément liés à la tempête Alex, des travaux à Tournefort dans votre canton M. le Président, des travaux à Saint-Etienne-de-Tinée, mais aussi des travaux liés à la tempête Alex, la sécurisation de la route de Berthemont à Roquebillière, et aussi des travaux qui vont démarrer mais qui dépendent de la réalisation de travaux faits par d'autres. Je pense notamment à Roquebillière où le SMIAGE est en train de réaliser des travaux pour protéger la route du cimetière. La Métropole interviendra une fois ces travaux réalisés pour prendre le relais sur la voirie.

Et enfin, il y a toute une série de chantiers qui nécessitent des études approfondies et d'après négociations avec les services de l'État. Le cas de la Madone de Fenestre a été évoqué. Je me rappelle très bien qu'au lendemain de la tempête Alex, on aurait pu penser que les pèlerins mettraient des décennies avant de remonter à la Madone. Mais l'accès à la Madone a été réouvert l'année dernière. La statue de la Madone a réintégré tout dernièrement le sanctuaire de la Madone. On peut penser que si la statue est montée, les pèlerins pourront également monter cette année. Mais la réalité, c'est aussi qu'aujourd'hui, les habitants de Saint-Martin-Vésubie sont plus inquiets sur les travaux au cœur même du village qui n'ont pas encore été réalisés, et où il y a des habitations principales. Les quartiers du Vernet et Deloutra sont notre priorité.

Pour le quartier du Vernet notamment, il faut que le SMIAGE réalise des travaux de protection pour éviter qu'une dizaine d'habitations disparaissent. Vous savez que le SMIAGE exerce pour le compte de la Métropole ces travaux de protection dans le cadre d'un contrat spécifique, le contrat Tempête Alex, uniquement pour les communes de Saint-Martin-Vésubie et de Roquebillière. Dans ce contrat, la Métropole participe à près de 50 % pour les dépenses, le Département à 16 % et notre collectivité départementale à hauteur de 20 %. Ce contrat a fait l'objet d'une liste bien précise d'opérations qui pourraient être amenées à être financées. Bien évidemment, ces opérations sont amenées à évoluer. Le Vallon du Vernet n'en faisait pas partie, les équipes du SMIAGE ont fait des études, cela a été un petit peu long, nous avons fait voter un avenant tout dernièrement, et ces travaux, je n'en doute pas, vont être amenés à être réalisés. Pour le quartier Deloutra, la Métropole se bat pour rétablir l'accès aux habitations principales. Or comme vous le savez, avec les procédures du Fonds Barnier, nous sommes parfois face à ces aberrations et des incompréhensions.

Je peux donc vous rassurer, les services métropolitains sont plus que mobilisés sur tous ces sujets. Il est souvent facile de présenter les choses de manière un peu simpliste pour marquer les esprits. Mais parfois la réalité, les choses sont peut-être beaucoup plus complexes qu'elles n'y paraissent.

M. Le Président.- Je vous remercie. Vous avez noté que nous avons l'habitude de prendre une prise de parole par groupe. Vous avez eu deux prises de parole, et je vous les laisse bien volontiers. Que répondre néanmoins ? Je suis triste, puisque j'ai de l'estime pour vous, et que ce compte administratif reste un bon compte administratif. Je suis triste parce que c'est mon compte administratif. Je sortirai d'ailleurs au moment où il sera soumis au vote. Ce n'est pas le compte administratif du Président de la Commission des finances, même si c'est le compte administratif de la majorité et de tout l'exécutif. Je suis triste, pas tant sur ce sujet-là, mais parce que les chiffres que vous allez chercher pour faire la démonstration de ce qui vous préoccupe et vous occupe, mettre M. CIOTTI en porte-à-faux, ce qui reste l'objectif principal de cette démonstration. Vous allez jusqu'en 1998 M. SEGURA chercher des chiffres... Vous rendez-vous compte ? On ne va jamais chercher les poux sur des dates aussi lointaines. J'en suis triste.

Ensuite, il y a des arguments dans ce que vous dites auxquels je peux répondre. Il y a aussi des arguments sur lesquels j'aurais pu vous répondre d'ailleurs en Commission des finances si des questions avaient été posées à ce moment-là, parce qu'on est à un niveau de détail du compte administratif qui ne me permet pas d'avoir les éléments, alors que j'aurais pu les avoir directement ou indirectement en Commission. Néanmoins, je vais vous donner quand même quelques réponses sur tout ce que vous avez indiqué.

Vous avez commencé par expliquer qu'il y avait dans le département des Alpes-Maritimes une baisse sociale, avec de plus en plus de gens en difficulté. Je le regrette, mais c'est un constat que l'on peut faire dans notre pays. C'est un constat qui est imputable au Gouvernement. Nous voyons le seuil de pauvreté augmenter, et nous ne pouvons pas porter seuls cette responsabilité avec le Conseil départemental. Vous avez cité les Restos du Cœur, mais pour les épiceries sociales, que ce soit les Restos du Cœur ou d'autres associations, nous avons monté les aides en fonction des demandes qui nous sont faites. En 2021, nous étions à 365 000 €, en 2022 à 574 000 €, en 2023 à 468 000 €, avec d'autres dossiers qui sont en cours d'instruction actuellement. Nous donnons donc à cette solidarité sociale et à ces épiceries sociales plus que ce que nous pouvons apporter, et nous sommes là en soutien. Les présidents de ces structures le savent bien.

Vous avez également fait part d'un certain nombre de chiffres, notamment sur la politique des personnes âgées. Cela me touche particulièrement parce que c'est quelque chose que j'ai au cœur. Je suis les choses de très près, et je côtoie de près ces établissements. C'est une solidarité qui me tient à cœur. Dans votre comparatif, vous remontez à une période de 2009. Mais pourquoi remontez-vous à 2009 ? Nous l'avons déjà souligné ici dans cet hémicycle : 2009 était une année où nous fonctionnions différemment. Le Département prenait en charge la totalité des dépenses auprès des établissements, et les personnes nous remboursaient. Nos dépenses étaient donc à un niveau très élevé. Depuis 2009, les choses ont considérablement changé. Ce sont directement les personnes qui payent la part qui leur revient, leur reste à charge, aux établissements, et nous, nous abandonnons pour notre partie. Les chiffres ne sont donc pas comparables entre 2009 et aujourd'hui. Les montants ont forcément baissé, c'est une explication mécanique. Pourquoi remonter à 2009 sans avoir toutes ces explications ?

Sur le fait que nos DMTO explosent, je l'ai dit, portez m'en crédit : nos DMTO nous ont shootés. Nous nous retrouvons avec des DMTO dont il faut maîtriser l'emploi pour qu'ils ne

soient pas euphorisants. Cet emploi doit être concentré sur des dépenses d'investissement et non de fonctionnement. Nous sommes dans cette règle logique.

Quand vous me dites c'est la Métropole qui apporte par son engagement et ses investissements, je ne dis pas que la Métropole n'apporte rien. Mais quand je vois les DMTO exploser, je regarde les droits de mutation et les ventes qui se font, au Cap d'Antibes, au Cap Ferrat, sur Théoule, etc. Ce sont des milliards qui circulent, et ce ne sont pas les ventes des villas de la Métropole qui seules alimentent le Département des Alpes-Maritimes.

Nous sommes ici des conseillers départementaux élus de nos cantons, mais nous sommes aussi conseillers départementaux des Alpes-Maritimes. Il ne faut donc pas tout focaliser sur un débat avec la Métropole. Il faut élargir le spectre pour regarder de près l'ensemble de nos comptes, et je le répète, je pense que le compte administratif est un bon compte.

Vous nous faites le grief des dépenses de communication. Oui, nous les avons un peu augmentées en 2022. Mais la raison est simple. Nous avons lancé une campagne de communication sur l'eau et autour des gestes citoyens, ainsi que sur le risque inondation. Donc en effet, notre budget est passé de 1,6 M€ en 2021 à 2,1 M€ en 2022, et non 2,7 M€ comme vous l'avez indiqué. Nos dépenses de communication ont été maîtrisées.

Vous nous rappelez l'endettement. En 2008, en termes d'endettement, nous étions le Département le plus endetté de France. Mon prédécesseur Éric CIOTTI avait décidé de nous faire faire une cure d'amaigrissement sur le sujet. Nous l'avons suivi, et heureusement, puisque cela nous a donné la capacité de rebondir face aux dégâts qu'ont engendrés les crises successives. Comme je l'avais dit en prenant sa succession en 2017, j'ai été un Président heureux de retrouver cette capacité à agir, notamment pour la reconstruction suite à la tempête Alex. Je rappelle que Charles GINESY, Président du Département, avait laissé à Christian ESTROSI un budget très sain, désendetté, avec un petit trésor de guerre. Les successions se font et ne se ressemblent pas, et les périodes se succèdent et ne se ressemblent pas non plus. À chaque temps, il y a des contraintes.

Je me tiendrai à votre disposition, et vous connaissez ma volonté d'être transparent et d'être clair, mais de grâce, ne dites pas que nous avons un mauvais compte administratif, alors que c'est peut-être la dernière année d'ailleurs que nous aurons un compte administratif aussi exemplaire, avec une capacité à faire de la réserve pour les temps qui peuvent être difficiles. Je vais arrêter là ma démonstration. Je reste, M. SEGURA, à votre disposition pour le reste, parce que nous aurions pu aller plus loin. Sur les infrastructures par exemple, vous nous dites que nous avons rendu 7 M€ sur l'aménagement du territoire. Mais nous avons un taux d'exécution du budget à 92 %. Quelle Collectivité peut s'enorgueillir d'avoir un taux d'exécution budgétaire de 92 % ? Les évolutions des dépenses d'investissement hors dette nous font partir de 2017, date à laquelle j'ai pris la présidence, à 155 M€. En 2022, nous affichons 297 M€. Oui, la reconstruction de la Roya a été là et elle a été parfaite. Oui, j'ai entendu moi aussi des choses en disant au début : dans la Roya, si vous étiez la Métropole, cela irait plus vite. Je n'en ai jamais fait état, et j'ai toujours voulu construire.

Vous m'avez tous confié la présidence de cette Collectivité et je veux avec vous préserver les intérêts de cette Collectivité, et préserver notre capacité d'agir au bénéfice des Maralpins. Il est très important que nous ayons cette volonté affichée, et je la réaffirme. Je suis donc à votre disposition pour entrer dans tout le détail que vous avez indiqué et vous faire la démonstration que ce compte administratif est un bon compte administratif. Néanmoins, je prends acte que comme pour le budget, vous marquez une réserve. C'est votre volonté et c'est votre souhait que je respecte évidemment, même si je peux le regretter.

Mme GOURDON.

Mme GOURDON.- Merci M. le Président. Au nom de notre groupe Environnement et Solidarités, j'aimerais vous présenter nos plus sincères condoléances suite au décès de votre mère, qui a été une personne très active aux côtés de votre père dans la création de Valberg, et qui était très aimée de ses concitoyens.

Nous sommes réunis ce matin pour examiner le compte administratif de notre Collectivité. Nous sommes tout d'abord estomaqués, et je pèse mes mots, par l'augmentation globale du budget, due évidemment à l'augmentation encore exceptionnelle des recettes des droits de mutation. Le montant global de notre budget dépasse 1,75 milliard d'euros. En 2012, pour rappel, il était de 1,4 milliard d'euros. Cela montre la trajectoire. Ce sont bien-sûr les recettes des droits de mutation qui nous amènent à ces sommets vertigineux : 690 M€ de recettes en 2022, soit 90 M€ de plus qu'en 2021, qui étaient déjà plus hautes de 120 M€ par rapport à l'année 2020. C'est vertigineux. Si je dis vertigineux c'est justement parce que nous savons tous, pour l'avoir vécu en 2008, que ces recettes peuvent être fragilisées très vite par une crise immobilière et décliner.

Ces recettes sont celles des transactions immobilières. Les droits de mutation qui les accompagnent ont représenté plus de 45 % de nos recettes de fonctionnement en 2022, et ce malgré l'inflation, et malgré un environnement national et international de plus en plus instable. L'attrait pour notre département ne se dément pas, l'article dans la presse locale de ce matin le confirme encore, et nous pouvons nous en réjouir sur le plan financier. Mais le revers de la médaille, pour nos concitoyens, c'est que cela induit une augmentation du coût du foncier et de l'immobilier. De ce fait la difficulté à se loger grandit et creuse des inégalités déjà importantes dans notre département. En effet, ni les jeunes, ni les classes moyennes ne peuvent aujourd'hui accéder à l'achat d'un logement, ou très difficilement. L'ensemble de la population voit les loyers augmenter au prorata du prix de l'immobilier.

Nous aurions ici plusieurs cartes à jouer que nous vous proposons pour compenser cette envolée de l'immobilier qui nous rapporte tant par ailleurs. D'abord, ce pourrait être d'augmenter notre financement du logement social, indirectement, à travers notre soutien peut-être à Habitat 06 ou à d'autres bailleurs sociaux. D'autre part, ce pourrait être d'aider les communes ou les bailleurs à acheter du foncier, parce que c'est là aussi que se situent les difficultés à produire du logement social. Nous le faisons, et il me semble que nous l'avons abandonné. Il serait intéressant d'y revenir, et ce serait une grande aide puisque nous savons tous que 70 % de la population du département est éligible au logement social. Ce sont les paroles du Préfet. Il s'agit bien ici de loger nos actifs, nos agents, nos policiers municipaux, les enseignants, les saisonniers, les jeunes. Les actifs et les jeunes quittent souvent notre région

depuis quelques années parce qu'ils ne trouvent pas de logements accessibles. Un des corollaires à ces très bonnes recettes des DMTO pourrait donc être selon nous d'accentuer notre participation financière au logement social. C'est une proposition que nous vous faisons. Je suis moi-même à la communauté d'agglomération Pays de Grasse chargée du logement et de l'habitat, et ce sont des questions importantes.

Mais nous allons au-delà. Nos efforts de solidarité envers les plus démunis auraient pu être plus importants au regard de nos possibilités financières. Nous l'avons déjà souligné l'année dernière et l'année d'avant. Je rappelle ici comme chaque année qu'en 2014 le Président François HOLLANDE avait donné la possibilité à tous les départements d'augmenter le taux des DMTO de 3,8 % à 4,5 %. Vous aviez appliqué cette augmentation à son taux maximum, et nous en étions tout à fait d'accord, parce qu'elle était assortie d'une condition : répondre à l'augmentation des allocations de RSA, d'APA et au soutien aux plus démunis. Je le rappelle. Je rappelle aussi que le rôle majeur du Département dans le champ social est en priorité la lutte contre l'exclusion et la pauvreté, l'aide aux personnes âgées, l'aide sociale à l'enfance, et l'aide aux personnes handicapées.

Nous nous étonnons donc, alors que l'inflation s'élève à 5,2 % en 2022, que les dépenses d'action sociale n'augmentent que de 1,4 %, et surtout qu'elles baissent drastiquement de plus de 22 M€ pour les allocataires du RSA. Le nombre de bénéficiaires du RSA est en baisse de 14 % dans les Alpes-Maritimes alors que cette diminution n'est que de 2 % au niveau national. Même si le Département a mis en place une politique efficace d'insertion, ce que nous reconnaissons, et même si le taux de chômage baisse, nous avons du mal à être convaincus par un tel résultat. Le rapport n'indique d'ailleurs pas le nombre de bénéficiaires suspendus, ni le nombre de bénéficiaires radiés. Et qu'en est-il de l'accès aux droits ? Nous devons mettre en place des formations pour nos agents dans ce sens, et ce n'est pas encore fait, comme vous le signalez dans le rapport 21 de la Commission permanente. Les chiffres dans ce domaine sont têtus : le taux de pauvreté de notre département est nettement supérieur à la moyenne nationale, et en l'état actuel, il semble que la politique de lutte contre la pauvreté inscrite sous l'intitulé RSA ne soit pas à la hauteur de ces enjeux.

Pour conclure sur l'action sociale, il semble qu'au regard des moyens financiers considérables de notre Département amplifiés par les DMTO et au regard du niveau important de l'inflation, les besoins de nos concitoyens les plus fragiles auraient pu être mieux couverts.

Pour en revenir au compte administratif, vous avez décidé d'être prudent en remboursant un emprunt de 9,5 M€ par anticipation et en mettant de l'argent de côté. Les 30 M€ mis en réserve en 2021 sont passés à 50 M€ au compte administratif 2022. Cette somme s'ajoute évidemment aux 40 M€ de résultat de l'année, soit 90 M€ de disponibles. Par ailleurs, l'endettement est contenu, même s'il reste à un niveau élevé avec un taux d'endettement de 842 € par habitant si l'on tient compte du remboursement d'emprunt à la Métropole. Politique de prudence donc.

Au niveau des investissements, 2022 a été marquée, comme l'année précédente, par la nécessité de concentrer les dépenses sur les investissements liés aux réparations de la tempête Alex à hauteur de 80 M€. La reconstruction des vallées avance et l'on peut dire que cette explosion de DMTO nous permet de l'assurer pleinement. Globalement, les dépenses

d'investissements réelles hors dette s'élèvent à 298 M€, soit 10 % de plus qu'en 2021. Le Département soutient par ailleurs efficacement les communes, les EPCI, dans leurs projets d'investissements et soutient les associations qui animent le territoire. C'est un rôle important que nous soulignons chaque année.

Quant au fonctionnement, les dépenses de fonctionnement sont en augmentation de 5,6 %, et suivent globalement l'augmentation de l'inflation, à l'exception, comme je l'ai souligné précédemment, des dépenses sociales qui n'augmentent que de 1,4 %, et à l'exception notable des dépenses de RSA – donc des dépenses de lutte contre la pauvreté – qui pour leur part baissent de plus de 22 M€, comme nous l'avons rappelé.

En revanche, dans le domaine de l'environnement, et face à l'urgence climatique, vous avez commencé à prendre des mesures significatives en 2022 qui se confirment nettement en 2023 avec un développement conséquent des actions du GREEN Deal : développer l'agriculture de proximité, le bio et local, le développement des pistes cyclables, le plan mobilité, la création de la SEML GREEN Energy 06, les appels à projets lancés en fin d'année, le plan de rénovation énergétique des bâtiments départementaux et des collèges, le soutien aux projets des communes et des associations. Toutes ces actions font partie d'un plan que nous jugeons sincère et qui va en se développant. Nous le partageons pleinement.

Pour conclure, lors du vote du budget prévisionnel 2022, nous nous étions abstenus : d'un côté, au vu de l'insuffisance des moyens financiers mis dans les solidarités sociales au regard de notre richesse ; et d'un autre côté, au vu des réels efforts vers l'environnement, l'agriculture et les mesures contre le réchauffement climatique. De la même manière, nous nous abstenons donc sur ce compte administratif, ce qui n'efface aucunement toutes nos réserves sur le plan social.

Je vous remercie de votre attention.

M. Le Président.- Je vous remercie pour ces compliments à l'égard de la politique environnementale. Je sais qu'elle vous est chère et que nous en avons souvent parlé. Nous partageons les mêmes ambitions, pas forcément les mêmes chemins, mais nous nous retrouvons dans bien des sujets. Vous adressez des félicitations sur les filières agricoles, sur la filière bio, sur un certain nombre d'actions autour de la mobilité douce. Nous les poursuivrons et nous irons encore plus loin.

Nous avons également à cœur d'être très près du social. Vous nous adressez sur ce point un discours à la fois de satisfaction et d'inquiétude concernant le RSA. Je sais que vous ne cessez d'être dubitative sur les chiffres qui vous sont donnés par nos services, et qui sont pourtant vérifiés et contrôlés par les services de l'Etat. L'Etat n'a pas toujours les moyens de nous accompagner à la hauteur de ce que nous voudrions, mais nous savons qu'en matière de contrôle et de vérification, il est très pointilleux. Aujourd'hui, ces chiffres montrent que nous avons plus de 12 000 allocataires du RSA ayant retrouvé un emploi ou une formation en 2022. C'est la confirmation qu'ici la réinsertion participe à cette baisse qui vous inquiète, et derrière laquelle vous craignez des suspensions ou des dossiers retirés de façon indue. Or comme je le souligne régulièrement, nous n'avons pas de recours. Et quand par le passé des recours sont intervenus, il n'y en a jamais eu de perdu.

Mme GOURDON.- Je ne mets pas en doute les chiffres que vous donnez. Je pense simplement que l'accès aux droits n'est pas suffisamment développé. Compte tenu de l'inflation et de la situation de pauvreté qui existe dans notre département, je pense que c'est un point sur lequel il faut travailler. Des personnes auraient droit au RSA mais ne le demandent pas. C'est ce que nous voulons souligner, même si parallèlement des radiations ou suspensions existent. C'est là que se trouve la matière sociale, et nous pensons qu'il faut aller plus loin.

M. Le Président.- Si vous faites état de l'accès aux droits de chacun à bénéficier d'aides qui ne sont pas suffisamment connues, vous avez peut-être raison, mais il y a là une part qui nous échappe. Nous faisons ce que nous pouvons en termes d'information sur nos maisons des solidarités et nos maisons du département. Nous sommes présents le plus possible, mais cela concerne aussi la Caisse d'allocations familiales qui peut informer les citoyens et préserver leurs droits. Croyez-moi, nous avons sur ce sujet la volonté de faire le maximum.

Vous parlez aussi des DMTO et vous dites être estomaquée. Vous avez raison, et je le partage. Nous le sommes tous. Mais en même temps, nous gardons la tête froide. Le revers de la médaille, comme vous l'avez dit et comme nous le savons tous, est le logement et l'augmentation du prix du foncier. Pour cela, nous avons essayé de mettre des moyens en œuvre au travers de notre SEML Habitat 06. J'ai demandé à ce que l'on me donne les résultats, mais je ne suis pas certain de pouvoir vous les apporter en séance. Nous avons participé avec cette SEML à un certain nombre de logements pour mettre le logement social à disposition de toutes celles et tous ceux qui en ont besoin sur les territoires. Nous n'avons pas, Mme GOURDON, abandonné l'aide aux communes pour l'acquisition des terrains et du foncier qui permet la construction de ces logements sociaux. Les bailleurs sociaux ont capacité à traiter avec les maires et nous finançons les acquisitions foncières pour ce faire. C'est une politique que nous maintenons, et nous continuerons à avancer sur ce sujet. Sur le plan des bailleurs et du logement social, nous faisons le maximum.

On vient de me communiquer une note sur l'accès aux droits. En pourcentage de la population, le nombre d'entrées d'allocataires RSA est chaque mois supérieur à celui du département des Bouches-du-Rhône. La population des Bouches-du-Rhône est pourtant supérieure à la nôtre, mais nous avons un taux plus important. Cela montre que l'accès aux droits n'est pas si mauvais, même si on peut toujours faire mieux.

Concernant la reconstruction suite à la tempête Alex et les financements que nous avons reçus, je réponds à Mme MIGLIORE : nous n'avons pas reçu aujourd'hui d'avances de la part de l'Etat puisque nous n'en avons pas sollicité. Je ne sais pas qui a sollicité quoi à côté, mais pour notre part, nous n'en avons pas eu parce que nous n'en avons pas sollicité.

Voilà ce que je voulais vous répondre, Mme GOURDON, en vous remerciant vous aussi de votre solidarité, de votre sollicitude, de votre mot de soutien et de vos condoléances à l'égard de la disparition de ma mère.

Je vous propose à présent de poursuivre notre ordre du jour. M. le Payeur départemental nous a adressé ses félicitations pour la qualité du travail de nos services. Je veux lui renvoyer la réciprocité, puisque nous sommes heureux du travail que nous pouvons faire ensemble. Néanmoins, je dois lui demander de sortir pour l'approbation du compte de gestion.

M. le Payeur départemental quitte la salle des délibérations.

1. COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE PUBLIC – EXERCICE 2022

Me BECK.- Il vous est proposé d'approuver le compte de gestion de M. le Payeur départemental pour l'exercice 2022 qui s'établit de la manière suivante : en investissement, 395 428 000 € en dépenses, et 340 924 000 € en recettes ; en fonctionnement, 1,359 milliard d'euros en dépenses, et 1,534 milliard d'euros en recettes.

Pour les budgets annexes, les comptes de gestion sont conformes en tous points au compte administratif correspondant. Concernant le budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental, nous avons un excédent de 101 129 €. Pour le budget annexe de la régie des ports de Villefranche-sur-Mer, nous avons un excédent de 1 482 055 €. Pour le budget annexe du parking Silo, nous avons un excédent 388 553 €. Pour le budget annexe du cinéma Jean-Paul BELMONDO, nous avons un excédent de 37 856 €.

Le rapport n°1, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

M. Le Président.- Je vous remercie. Je demande au premier vice-président de monter à la tribune pour présider la séance et prendre la suite pour les rapports 2, 3 et 4.

M. GINESY quitte la salle des délibérations et cède la présidence à Me BECK.

2. COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET PRINCIPAL ET AFFECTATION DU RESULTAT

Me BECK.- Le compte administratif reprend bien-sûr les chiffres du compte de gestion de M. le Payeur départemental. Il a été largement évoqué par le Président du Département et par le Président de la Commission des Finances. Il a également été commenté par les collègues de l'opposition. Il n'est pas nécessaire de rappeler que l'année 2022 a été marquée par la guerre en Ukraine, par la situation sanitaire en Chine, et par la reprise de l'inflation qui selon l'INSEE s'élève à 5,2 % pour 2022. Cette hausse résulte de l'accélération des prix de l'énergie (23 %) et de l'alimentation (6,8 %). Cette hausse des prix affecte tous les acteurs économiques. Le Département ne fait pas exception, et notre Collectivité a été impactée.

Dans cet environnement économique et géopolitique instable, le marché immobilier se montre résistant, particulièrement au niveau local. Cela a été largement évoqué. Nous avons une très forte augmentation des recettes de DMTO qui atteignent 690 M€ pour l'année 2022. Les recettes de fonctionnement sont également en hausse de 9 % par rapport à 2021 et s'élèvent à 1,527 milliard d'euros. Par mesure de prudence, et dans la perspective d'une baisse très probable des transactions immobilières en 2023, une partie des recettes des DMTO a été mise en réserve en 2022, soit 50 M€. Ces recettes font l'objet d'un reversement à l'Etat. Il ne faut pas l'oublier dans le cadre du fonds de péréquation qui s'élève à 112,6 M€, soit 21,6 M€ de plus qu'en 2021.

Les ratios financiers sont excellents, j'aimerais que tout le monde en ait bien conscience, et je pense qu'il n'est pas raisonnable de dire que le Département a un taux d'endettement très élevé par rapport à ce qui se passe dans la France entière et dans notre département en particulier. L'épargne brute s'établit à 255 M€, et l'épargne nette à 177,8 M€. Le recours à

l'emprunt a pu être limité en 2022 à 70 M€. Un remboursement anticipé d'emprunt a pu être effectué, portant le désendettement à 16,1 M€ en 2022. Cela a permis de reprendre ce chemin vertueux du désendettement. Entre 2015 et 2019, 124 M€ ont été remboursés. Malgré le fait que nous ayons eu besoin en 2020 et 2021 de recourir à nouveau à l'emprunt de façon significative pour la reconstruction des vallées, le Département renoue avec sa stratégie vertueuse de désendettement, et l'encours de dette diminue pour se fixer à 857 700 000 € fin 2022.

Nous disposons donc d'une forte capacité de désendettement, puisqu'il faudrait seulement 3 ans et demi pour se désendetter entièrement si nous consacrons la totalité de notre épargne brute au remboursement de la dette. Cette situation financière exceptionnelle permet au Département de réaliser près de 298 M€ de dépenses d'investissement hors dette. Le Président a indiqué précédemment que les chiffres étaient parfois indigestes, mais il nous est tout de même agréable d'entendre ceux-là : 81 M€ pour les travaux de reconstruction des vallées ; 89,2 M€ au titre de l'aménagement et développement du territoire, dont plus de 54 M€ de soutien aux communes et structures intercommunales dans le cadre de notre politique de solidarité territoriale ; 53 M€ pour les infrastructures routières ; près de 35 M€ pour l'éducation, la culture et le sport, dont 29 M€ en faveur de nos collèges ; 29 M€ pour le fonctionnement de l'administration hors dette ; 10,8 M€ au titre de l'action sociale. Parmi ces investissements, saluons la création de l'institut Axel KHAN.

Pour les dépenses de fonctionnement, elles s'élèvent à 1,27 milliard d'euros, dont 583,1 M€ consacrés à l'action sociale, qui a été fortement impactée en 2022 par les mesures gouvernementales prises dans le cadre du Ségur de la Santé. En dehors du champ social, les dépenses de fonctionnement sont réparties ainsi : 128,2 M€ pour l'aménagement et le développement du territoire ; 60,1 M€ pour les actions éducatives, culturelles et sportives ; 9,3 M€ pour les infrastructures routières ; 60,8 M€ pour la dotation à la Métropole Nice Côte d'Azur ; 800 000 € pour la mission reconstruction ; 430 M€ pour le fonctionnement de l'administration, dont 50 M€ mis en réserve en prévision d'une baisse des DMTO en 2023 ; 112 M€ pour le fonds de péréquation ; 194,5 M€ pour les ressources humaines.

Je vous propose de prendre acte du résultat de clôture, qui fait ressortir un excédent cumulé de fonctionnement s'élevant à 40 370 000 €. Il sera affecté en recettes de fonctionnement. Je vous propose surtout d'approuver ce compte administratif 2022, dont je rappelle qu'il est conforme au compte de gestion de M. le Payeur départemental.

Le rapport n°2, mis aux voix, est approuvé (abstention du groupe Notre département d'abord, et du groupe Environnement et Solidarités).

3. COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DES BUDGETS ANNEXES

Me BECK.- Le budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental présente en section d'investissement un résultat de clôture qui s'établit à un déficit de 13 276 € et qui sera affecté en dépenses d'investissement sur le compte 001. Pour la section de fonctionnement, le résultat cumulé s'établit à un excédent de 114 406 €, pour un total cumulé sur lequel je reviendrai et qui sera reversé en fonctionnement. Concernant ce budget annexe, il faut souligner que le taux de déduction de la TVA applicable en 2023 s'établit à 41,36 %, contre 45,75 % en 2022. Ce taux est déterminé par le rapport entre les recettes 2022 soumises à la TVA et

l'ensemble des ressources. Il faut également signaler que le laboratoire a réalisé près de 100 000 analyses, participant ainsi à la surveillance et à la maîtrise de la santé publique et animale sur le territoire maralpin, l'année 2022 ayant été marquée par une rotation de l'activité particulièrement prégnante dans le contrôle des eaux douces et dans les analyses virales sur les eaux résiduaires.

Le budget annexe du cinéma Jean-Paul BELMONDO présente en section d'investissement un résultat de clôture qui s'établit à un excédent de 85 263 €, et en section de fonctionnement un déficit de 47 407 €, pour un résultat cumulé excédentaire de 37 856 €. En 2022, le cinéma Jean-Paul BELMONDO a été fréquenté par 52 566 spectateurs, contre 23 270 en 2021. 500 films ont été programmés, et 137 débats ont été organisés.

Le budget annexe de la régie des ports de Villefranche-sur-Mer présente en section d'investissement un résultat de clôture qui s'établit à un déficit de 587 601 €, et en section de fonctionnement un excédent de 2,06 M€. Le Département assure, depuis le 1^{er} janvier 2018, sous forme d'une régie dotée de la seule autonomie financière, l'exploitation et l'entretien des deux ports de Villefranche-Darse et Villefranche-Santé. Nous évoquerons tout à l'heure le report de l'excédent de ce budget annexe.

Le budget annexe du parking Silo présente en section d'investissement un résultat de clôture qui s'établit à un excédent de 14 315 €, et en section de fonctionnement un résultat de clôture cumulé qui s'établit à un excédent de 374 238 €.

Le compte administratif 2022 du budget annexe du laboratoire départemental, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

Le compte administratif 2022 du budget annexe du cinéma Jean-Paul BELMONDO, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

Le compte administratif 2022 du budget annexe de la régie des ports de Villefranche-sur-Mer, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

Le compte administratif 2022 du budget annexe du parking Silo, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

4. COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DES BUDGETS ANNEXES - AFFECTATION DES RESULTATS

Me BECK, - Pour le budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental, le compte administratif 2022 présente un solde cumulé, après reprise des résultats antérieurs, excédentaire global de 101 129,77 €. Il sera affecté en recette de fonctionnement au compte 002.

Le budget annexe du cinéma Jean-Paul BELMONDO présente un compte administratif avec un solde cumulé, après reprise des résultats antérieurs, excédentaire global de 37 856 €. Ce solde sera affecté au budget de fonctionnement.

Pour le budget annexe de la régie des ports de Villefranche-sur-Mer, le total cumulé présente un solde excédentaire global de 1,48 M€, affecté en recettes de fonctionnement.

Pour le budget annexe du parking Silo, le total présente un solde excédentaire global cumulé après reprise des résultats antérieurs de 388 553 €, affecté au budget de fonctionnement.

L'affectation du résultat du budget annexe du laboratoire départemental, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité.

L'affectation du résultat du budget annexe du cinéma Jean-Paul BELMONDO, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité.

L'affectation du résultat du budget annexe de la régie des ports de Villefranche-sur-Mer, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité.

L'affectation du résultat du budget annexe du parking Silo, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité.

M. GINESY rejoint la salle des délibérations et reprend la présidence de la séance.

5. REVISIONS DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) ET AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE)

Me BECK.- Ce rapport traditionnel a pour objet d'examiner les propositions de révision des autorisations de programme et des autorisations d'engagement. Tout cela est réglementé par des délais très précis qui nous obligent à prendre des décisions lorsque des opérations n'ont pas été réalisées.

Il est donc proposé à l'Assemblée d'approuver l'application des règles de révision des autorisations de programme et d'engagement prévues par le règlement financier du Département, et en conséquence, au titre du respect de la durée de vie à 5 ans des autorisations de programme et d'engagement : en investissement, sur le budget principal du Département, l'ensemble des autorisations de programme sont clôturées pour un montant de 209 219 173,41 € ; en fonctionnement, sur le budget principal du Département, les autorisations d'engagement concernées sont clôturées pour un montant de 3 553 820,93 €.

Au titre de la clôture des autorisations de programme et des autorisations d'engagement lorsque les opérations qui la composent sont intégralement soldées ou dont le financement est reporté à une année ultérieure, en investissement sur le budget principal, les autorisations de programme sont clôturées pour un montant total de 93 912 354,25 €, et en fonctionnement sur ce même budget principal les autorisations d'engagement le sont pour un montant total de 2 043 459,17 €. En investissement, sur le budget annexe du parking Silo, l'autorisation de programme 2021-1 est clôturée pour un montant de 250 000 €. En investissement, sur le budget annexe du cinéma Jean-Paul BELMONDO, l'autorisation de programme 2020-1 est clôturée pour un montant de 167 000 €. En investissement, sur le budget annexe de la régie des ports de Villefranche-sur-Mer, l'autorisation de programme 2020-1 est clôturée pour un montant de 2 M€.

En application des règles de caducité des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, en investissement, sur le budget principal, les règles de caducité s'appliquent aux autorisations de programme millésimées 2015 à 2022 pour un montant total de

21 406 607,53 €. En fonctionnement, sur le budget principal, les règles de caducité s'appliquent aux autorisations d'engagement millésimées 2018 et 2020 pour un montant total de 1 692 533,80 €.

Il vous est demandé mes chers collègues de prendre acte que cette révision des autorisations de programme et des autorisations d'engagement porte : concernant le budget principal, le montant total du stock des autorisations de programme à 1734 197 244,24 € ; concernant le budget principal, le montant total du stock des autorisations d'engagement à 49 814 918,74 € ; concernant le budget annexe du parking Silo, le montant total du stock des autorisations de programme à 501 301 € ; concernant le budget annexe du cinéma Jean-Paul BELMONDO, le montant total du stock des autorisations de programme à 394 793 € ; concernant le budget annexe de la Régie des ports de Villefranche-sur-Mer, le montant total du stock des autorisations de programme à 5 821 000 €.

Le rapport n°5, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

6. AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

Me BECK.- Il s'agit dans ce rapport d'approuver tout d'abord l'annulation de créances éteintes sur le budget principal concernant des personnes dont les créances sont irrécouvrables. Ceci est fait naturellement en total accord avec M. le Payeur départemental. Il est également proposé : d'effectuer des virements de crédits entre chapitres sans modification des équilibres généraux ; d'octroyer une subvention à la commune de La Trinité pour la création d'une salle culturelle et de festivités ; d'approuver la réévaluation du montant de la subvention octroyée à la commune d'Aspremont pour l'acquisition foncière d'une parcelle en vue de la création d'un poumon vert et de parkings deux roues et voitures.

Une note au rapporteur vous a également été communiquée, et vous l'avez évoquée M. le Président. Il est proposé avec cette note d'apporter un soutien financier immédiat aux populations de la région italienne d'Emilie-Romagne, qui ont été gravement touchées par d'importantes inondations en mai dernier, provoquant de nombreuses pertes humaines et des milliers d'évacués. Il est donc proposé de verser un soutien exceptionnel pour répondre aux besoins des populations sinistrées de 22 500 € à l'Agence de sécurité territoriale et la protection civile de la région Emilie-Romagne, et de 22 500 € à la Croix Rouge italienne. Ces crédits seront prélevés sur les disponibilités du chapitre 935, programme accompagnement social de la politique d'aide à l'enfance et à la famille du budget départemental.

Le rapport n°6, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

7. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT EN FAVEUR DE STRUCTURES DE PROTECTION DE L'ENFANCE ET APPELS A PROJETS - REVISION DU REGLEMENT INTERIEUR DU FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE AUX JEUNES (FDAJ)

M. VEROLA.- Dans le cadre de la politique de l'enfance, il s'agit de l'octroi de subventions exceptionnelles pour l'ouverture de Maisons d'enfants à caractère social (MECS) Les Iris à Grasse, les Cerisiers à La Trinité, et à l'association P@je pour l'acquisition d'un véhicule de transport pour les MNA. Le rapport propose aussi le lancement de deux appels à

projets relatifs à la création de MECS : l'un, pour les mineurs confiés à l'Aide sociale à l'enfance âgés de 2 à 6 ans, en lieu et place de la villa Robini ; l'autre, pour les mineures non accompagnées. Enfin, nous avons le lancement d'un appel à projets pour la création de 100 mesures de placement à domicile (PAD) supplémentaires pour la petite enfance. C'est actuellement le secteur où se rencontrent les difficultés les plus nombreuses. Dans le programme « Accompagnement social », il est proposé une révision globale du Règlement intérieur du fonds départemental d'aide aux jeunes (FDAJ) qui datait de 11 ans. Une note au rapporteur vous a été communiquée suite à une petite erreur relevée par M. PANCATICI en commission de l'enfance, avec un passage de 75 € à 150 € pour les aides temporaires et une augmentation du plafond annuel d'aide qui passe de 650 € à 800 €.

M. Le Président.- Je vous remercie. M. PANCATICI.

M. PANCATICI.- Mon intervention porte sur le FDAJ. Ce qui est proposé réactualise un Règlement qui avait 11 ans, même si au fur et à mesure nous avons fait quelques modifications à la marge, concernant notamment l'aide aux jeunes de 16 à 25 ans en difficulté, issus en particulier de l'Aide Sociale à l'Enfance mais pas uniquement. Il s'agit ainsi de doubler cette aide qui était de 75 € pour la passer à 150 €, au maximum trois fois. Nous ne pouvons que nous en réjouir. Nous nous interrogeons néanmoins sur le plafond annuel actualisé à 800 € pour la globalité des aides individuelles que vous maintenez. Pourquoi établir un plafonnement de ces aides, sachant que les demandes ne les dépassent quasiment jamais et que le budget alloué par le Département couvre largement le montant global demandé ? C'est une interrogation que nous avons. Pour le reste, nous sommes évidemment plus que satisfaits.

M. Le Président.- Nous vous apporterons la réponse à cette question qui semble plus que pertinente.

M. PANCATICI.- Nous voterons pour ce rapport quoi qu'il arrive.

M. le Président.- D'accord. Je sou mets donc ce rapport au vote et nous vous apporterons la réponse rapidement.

Le rapport n°7, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

8. CDMA : ETUDE DE FAISABILITE DE CREATION D'UN GROUPEMENT D'EMPLOYEURS POUR L'INSERTION ET LA QUALIFICATION – SAAD : SOUTIEN FINANCIER AUX SAAD NON EQUIPES EN TELEGESTION, DOTATION COMPLEMENTAIRE, APPEL A CANDIDATURES 2023 - PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP : TRANSFORMATIONS DE PLACES D'ACCUEIL ET D'HEBERGEMENT

M. GENTE.- Ce rapport a pour objet d'approuver le soutien à l'étude de faisabilité de création d'un groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) dans le cadre du Centre départemental des métiers de l'autonomie (CDMA). Concernant les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), il est proposé la poursuite du soutien financier aux SAAD non-équipés en télégestion, la contractualisation d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) avec les SAAD retenus dans le cadre de l'appel à candidatures 2022 et le lancement du nouvel appel à candidatures 2023. Nous avons également la demande de

transformation d'une place d'accueil temporaire du foyer d'hébergement La Madeleine en une place d'accueil temporaire pour le Foyer de vie La Madeleine sis à Nice, géré par l'association ADAPEI Alpes-Maritimes. Enfin, le rapport présente la demande de transformation d'une place d'hébergement permanent en une place d'hébergement temporaire pour le foyer d'accueil médicalisé l'Eolienne géré par le centre hospitalier de Breil-sur-Roya.

M. Le Président.- Je vous remercie. Mme MOREAU.

Mme MOREAU.- Ce rapport appelle quelques observations. La première concerne le soutien à l'étude de faisabilité de création d'un groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification des SAAD. Ce projet, porté par la Fédération française des services à la personne et de proximité, est une excellente idée. Toutes les initiatives permettant de faciliter les recrutements et de valoriser ces métiers sont les bienvenues. Les SAAD pour les personnes âgées et handicapées sont confrontés à des difficultés de recrutement. La situation se dégrade malheureusement d'année en année, et le manque de personnel entraîne désormais un véritable danger, car certaines personnes fragiles pourraient ne plus être accompagnées ni soignées à domicile.

Pour que ce projet soit une réussite, nous avons deux propositions, avec d'une part, une alerte, puisqu'il faut être vigilant à ce que ce groupement d'employeurs soit commun aux SAAD associatifs et aux SAAD commerciaux. Dans le cas contraire, cela pourrait créer une disparité de traitement entre les différents établissements sociaux et médicosociaux opérant sur le territoire départemental. D'autre part, au sujet de la formation dispensée de manière obligatoire aux personnes qui passeraient par le groupement pour être mises à disposition des structures, il faudra veiller à ce que les diplômes passés soient reconnus par l'ensemble des fédérations et des conventions.

Nous avons une deuxième observation sur le soutien financier aux SAAD non-équipés en télégestion. S'il est vrai qu'il est nécessaire que l'ensemble des structures soient ainsi équipées en télégestion, pour autant, il est essentiel que demeure un système actuel de facturation à l'heure entre les structures et le Département. Par ailleurs, une question se pose pour les structures plus anciennes qui avaient déjà fait le choix de s'équiper il y a de nombreuses années. Il ne faudrait pas qu'elles se retrouvent en difficulté parce que, dans un souci de professionnalisation, elles avaient passé le pas, souvent sur leurs fonds propres, avec parfois aujourd'hui un système vieillissant. Serait-il possible d'imaginer une aide pour ces structures qui ont déjà un système ancien et qui souhaiteraient le moderniser ?

Nous avons une troisième observation sur la dotation complémentaire pour les SAAD. Pour pouvoir bénéficier de cette dotation complémentaire, les SAAD doivent signer des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens, appelés CPOM. Ce contrat appelle deux observations. L'article 4.1 prévoit ceci : « *Le service prestataire s'engage à appliquer le tarif départemental de référence du lundi au dimanche, hors jours fériés, sans majoration, aux bénéficiaires de la PCH et aux bénéficiaires de l'APA ayant un coefficient de participation compris entre 0 et 10 %.* » Pour éviter de créer des difficultés, cet article ne devrait-il pas s'appliquer qu'aux nouveaux bénéficiaires pris en charge par les services et non aux anciens ?

Concernant la prime de déplacement, lors du dernier CPOM, il était prévu une prime de déplacement de 30 € pour le mois qui avait été proposée. Or cette prime ne figure plus. Cette prime a-t-elle disparu ?

Enfin, un mot sur les 130 familles d'adultes et d'enfants en situation de handicap pris en charge par TOGI Santé. Je sais que c'est aussi votre préoccupation. Puisque nous parlons des SAAD, je ne peux pas ne pas apporter un soutien à ces familles et aux salariés concernés. Le SAAD TOGI Santé fait l'objet d'une procédure de redressement judiciaire prononcée le 11 mai par le Tribunal de Commerce de Nice. Spécialisée dans le service à la personne, notamment dans le champ du handicap, cette structure accompagne ces 130 familles. Pouvez-vous me dire quelles sont les mesures qui ont été prises ou qui seront prises pour les familles et les salariés, sachant qu'il y a des risques d'impossibilité de travailler : annulation de soins, isolement, difficultés financières ?

M. Le Président.- Je vous remercie. Il y a de nombreuses questions auxquelles je ne peux pas répondre tout de suite. Pour ce que vous proposez et qui peut être pertinent, cela nécessite des simulations pour en étudier les conséquences. Nous vous répondrons à toutes ces questions ultérieurement, et je demanderai aux services qu'ils vous fassent une note sur le sujet. Je vous remercie de l'intérêt que vous portez à ce sujet.

M. SEGURA.- M. le Président, vous n'avez peut-être pas entendu la conclusion de ma collègue sur les 130 familles d'adultes.

M. Le Président.- Nous sommes sur ce sujet, cela a été dit en commission. Nous avons un article 40 avec cette association qui joue le jeu. Nous suivons ce sujet puisque nous avons eu nous-mêmes des difficultés. Il y a d'autres partenaires que TOGI qui sont en capacité de faire la prestation, et nous essayons d'avancer. M. GENTE.

M. GENTE.- En commission, je précise que ce sujet n'a fait l'objet d'aucune remarque et qu'il a été voté à l'unanimité. Peut-être aurait-il été intéressant que les questions posées aujourd'hui le soient en commission, ce qui aurait évité que vous soyez obligé de faire faire une étude complémentaire par les services.

Mme MOREAU.- Je suis venue à la commission, mais malheureusement, comme d'autres participants, je suis arrivée très en retard en raison d'un embouteillage sur l'autoroute. La commission était terminée lorsque je suis arrivée.

M. Le Président.- Les embouteillages en sont donc la cause. C'est une situation qui arrive malheureusement de plus en plus fréquemment, et je vous invite dans ce cas-là à en parler au Président de la commission ou au vice-président en charge du sujet, afin de ne pas laisser le délai s'installer entre la commission et la plénière. Si vous avez des remarques à faire, vous pouvez toujours les faire même si la commission est clôturée.

Mme GOURDON.- N'y aurait-il pas une erreur sur la valeur de A, et le tarif horaire de référence départemental 2022 fixé à 22 €. Ne sommes-nous pas passés à 23 € ?

M. le Président.- Le Directeur général des services me le confirme. Nous sommes en effet passé à 23 €. Nous corrigerons cette erreur.

S'il n'y a pas d'autre intervention, je mets aux voix ce rapport en précisant que M. CARLIN ne prend pas part au vote en raison de son appartenance au SIVOM Val-de-Banquière.

Le rapport n°8, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

9. GREEN DEAL - APPELS A PROJETS DE TRANSITION ECOLOGIQUE

M. VIAUD.- Ce rapport rappelle les grandes orientations du Département sur la question de la transition écologique. Il s'agit ainsi de la désignation des lauréats de l'appel à projets GREEN Deal 2^{ème} édition, après le grand succès de la 1^{ère} édition et l'autorisation, de la signature d'avenants de prorogation de deux conventions passées au titre de cet appel à projets GREEN Deal 1^{ère} édition. Dans le domaine de la gestion de la ressource en eau sont proposés la désignation des lauréats de l'appel à projets « Gestion de la ressource en eau » et le lancement de l'appel à projets « Réutilisation des eaux usées traitées ». Ce rapport a reçu un avis favorable à l'unanimité de la commission.

M. le Président.- Je vous remercie pour la conduite de ces sujets qui vous tiennent à cœur. Je sais combien la transition écologique et le GREEN Deal collent à votre action politique.

Je mets ce rapport aux voix, en précisant que Mme GOURDON ne prend pas part au vote.

Mme GOURDON.- Je suis pleinement favorable à ce rapport, mais la commune de Mouans-Sartoux ayant été lauréate, je préfère m'abstenir.

M. le Président.- D'accord.

Le rapport n°9, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

10. GREEN DEAL - PROJETS DE TRANSITION ECOLOGIQUE PORTES OU SOUTENUS PAR LE DEPARTEMENT

M. VIAUD.- Toujours sur la question de la transition écologique, deux grandes lignes sont évoquées dans ce rapport : l'accompagnement de projets territoriaux en faveur des énergies renouvelables, et l'approbation des projets bénéficiaires de subventions Fonds chaleur au titre du dispositif Cap'Ther 06, et l'autorisation de la prise de participation de la SEML GREEN Energy 06 dans deux nouvelles sociétés de projets.

M. le Président.- Je vous remercie. M. PANCIATICI.

M. PANCIATICI.- Nous accueillons ce rapport qui porte sur la transition énergétique de notre territoire avec beaucoup de plaisir, et plus spécifiquement le plan de solarisation de 25 M€ du bâti départemental que vous nous proposez. En effet, nous y retrouvons un écho particulier à notre demande de rénovation et d'exploitation solaire des collèges du département que nous vous proposons depuis octobre 2022 pour un montant de 80 M€. Une telle initiative de notre part permet, comme c'est indiqué dans le rapport, de contenir la facture énergétique,

de sécuriser une ressource vitale incertaine, de décarboner notre consommation et notre production, et de sensibiliser nos collégiens et l'ensemble des acteurs de notre Collectivité.

Le projet que vous nous soumettez aujourd'hui concerne néanmoins uniquement la production d'énergie. A nos yeux, cela n'est qu'une partie du problème. Comme vous l'avez indiqué à Mme GOURDON, nous partageons les mêmes ambitions mais non les mêmes chemins. Parce que nous partageons les mêmes ambitions, nous voterons l'ensemble des rapports. Néanmoins, nous tenons à insister sur la nécessité de revoir à la hausse les montants et à la baisse la durée du plan de rénovation thermique de nos collèges : 31,5 M€ sur 10 ans. Pourquoi ne pas aligner les deux actions, la solarisation et la rénovation du bâti, sur 5 ans ? Ce sont les acteurs du BTP qui le disent : il faut limiter la demande en énergie avant de la produire de manière renouvelable. C'est ce que l'on appelle la Trias Energetica. Ce plan de solarisation ne sera que plus efficient une fois que nous aurons rénové le bâti. Il nous semble donc qu'il faudrait maintenir un plan du bâti avant de mettre des panneaux solaires sur les toits de nos collèges et de nos bâtiments.

M. le Président.- Je vous remercie. Nous avons pris acte de cette demande. Vous nous aviez déjà fait cette remarque la dernière fois en nous demandant d'en faire un peu plus et de raccourcir le délai. C'est notre volonté d'aller au plus vite. Nous l'avons demandé aux services, mais dans la vie il ne faut pas avoir l'ambition parfois que la grenouille devienne plus grosse que le bœuf. Toute raison doit être gardée, et les ambitions mesurées.

Nous avons donc des ambitions mesurées à la taille de notre administration et à sa capacité à faire cette rénovation. Ce ne sont pas les entreprises qui nous manquent, quoique. Pour ceux qui suivent les marchés publics et les constructions, il n'est pas rare d'avoir un an ou un an et demi de retard parce que les entreprises manquent de stock, de main d'œuvre, etc. L'état du tissu entrepreneurial n'est pas toujours au mieux de sa forme. Notre capacité personnelle au niveau de notre administration à conduire l'investissement dans les collèges reste mesurée. Nous avons prévu un plan ambitieux, à la mesure de ce que nous savons faire, et je pense qu'il faut s'attacher à bien faire. C'est important. On peut essayer d'aller vite, mais il faut s'assurer que les choses soient bien faites à la sortie. Les chantiers bâclés peuvent en effet avoir des conséquences pendant longtemps.

M. PANCATICI.- Effectivement, les services ont augmenté à 7 M€ pour 2023 la rénovation énergétique des collèges, contre 3 M€ prévus initialement. Vous avez augmenté à 7 M€ suite à notre première demande. C'est évidemment bien, mais ce n'est pas suffisant, et c'est pour cela que j'avais prévu de dire également qu'il faudrait coupler cette intervention et ces deux plans avec un plan d'insertion et de formation afin que les entreprises puissent répondre et créer de l'emploi sur notre territoire.

M. le Président.- Soyons prudents. Le mieux est l'ennemi du bien. Je vous remercie de votre intervention, et nos services feront le maximum pour tenir les délais.

Le rapport n°10, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

11. GREEN DEAL – AIDES AUX PARTICULIERS EN MATIERE DE TRANSITION ECOLOGIQUE

M. VIAUD.- Ce rapport propose une présentation du guichet Confort énergie 06 détaillé dans toutes ses composantes qui permet de coordonner les différentes aides aux particuliers sur la rénovation énergétique et durable des logements ; une présentation du dispositif d'aides à la mobilité électrique ; un nouveau dispositif destiné à encourager l'engagement des jeunes pour le climat. C'est une très belle démarche, et nous allons nous adresser à tout le monde associatif maralpin pour proposer des actions ayant du sens.

Le rapport n°11, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

12. SMART DEAL – APPEL A PROJETS

M. KONOPNICKI. La politique du SMART Deal a été initiée en 2017, avec cette année le premier appel à projets, ouvert par la Collectivité départementale à destination de toutes les collectivités locales, à leur groupement, aux intercommunalités, aux établissements publics, aux associations, ou encore aux fondations reconnues d'utilité publique.

Cet appel à projets SMART Deal, premier du genre, porte sur la réalisation de projets innovants en matière d'intelligence artificielle, de technologies immersives ou encore de numérique, avec une dotation financière du Département de 3 M€ pour soutenir l'investissement et permettre la concrétisation de ces projets. Cet appel à projets a été un grand succès puisque nous avons enregistré 37 dossiers déposés qui démontrent l'intérêt manifeste pour l'innovation et pour le numérique. Un grand succès aussi, car nous découvrons toute la cartographie et la monographie du département des Alpes-Maritimes dans le dépôt de ces dossiers, d'Est en Ouest et du Nord au Sud, du littoral, du haut et moyen pays, de la montagne. Nous retrouvons représentées ces différentes strates dans les dossiers déposés. Grand succès enfin, car les projets présentés portent sur toutes les thématiques offertes par le numérique et qui pourront à terme présenter des solutions concrètes pour le territoire maralpin sur des problématiques telles que la santé, l'autonomie, les déplacements, la mobilité, la culture, l'emploi, la formation, ou encore les services aux usagers.

Aujourd'hui, c'est donc avec une grande joie qu'après avoir examiné les projets avec un jury composé de conseillers départementaux et d'experts, nous désignons les dossiers lauréats de cet appel à projets qui bénéficieront d'un financement départemental de 2,8 M€. Ces financements sont encadrés par des conventions d'objectifs afin que l'ensemble des innovations retenues puissent se concrétiser et aboutir dans les prochains mois.

M. Le Président. Je vous remercie pour le portage de ce dossier, avec ce bel engagement au bénéfice du numérique dans les Alpes-Maritimes. S'il n'y a pas de question, je mets ce rapport aux voix en précisant que je ne prends pas part au vote, de même que Mme BINEAU, Mme BORCHIO-FONTIMP, Me BECK, M. CHAIX, M. LISNARD, M. VIAUD en raison de leur appartenance au CRT Côte d'Azur France. Mme OUAKNINE n'est pas en séance mais n'aurait pas non plus pu participer au vote en raison de son appartenance au SICTIAM.

M. KONOPNICKI. Je ne prendrai pas non plus part au vote.

Le rapport n°12, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

13. POLITIQUE SPORTS ET JEUNESSE - PLAN SPORT

Mme PAPY.- Ce rapport a pour objet d'approuver un Plan sport qui avoisine les 2 M€ et qui permettra de renforcer la politique sportive départementale. Je ne vais pas le reprendre en détail, puisque vous l'avez déjà évoqué dans votre propos liminaire M. le Président. Je tiens cependant à souligner un axe particulièrement innovant avec les actions qui seront mises en place en faveur des bénévoles dans le cadre de ce Plan sport. Les bénévoles font fonctionner les clubs et permettent que les manifestations se déroulent dans les meilleures conditions. Or ils ne sont pas suffisamment mis en avant. Ils le seront désormais avec ce Plan sport. C'est une démarche innovante, puisque je ne pense pas qu'une autre collectivité ait mis en place une telle action. Je voulais donc vraiment le souligner, et je tiens à remercier l'ensemble des services du Département qui ont réalisé ce plan ambitieux qui reflète avec fidélité la volonté de l'exécutif.

Je vous propose donc d'approuver le Plan sport avec les sept objectifs suivants : accompagner et valoriser le tissu associatif local ; faciliter la pratique handisport ; renforcer l'attractivité du territoire ; encourager le sport santé ; valoriser le haut niveau ; dynamiser le sport nature-outdoor ; recycler le matériel. Je vous demande aussi d'approuver les modifications de la réglementation relative à la mise en œuvre de la politique en faveur du sport et de la jeunesse, jointe en annexe, permettant de s'adapter aux dispositions du Plan sport. Enfin, il s'agit : de prendre acte que le Plan sport s'appliquera à compter du 1^{er} septembre 2023 et pour un budget estimé à 1,8 M€ la première année puis 1,58 M€ les années suivantes, hors dépenses de personnel ; de donner délégation à la Commission permanente pour la mise en œuvre des différentes mesures de ce Plan sport.

M. Le Président.- Je vous remercie. Mme GOURDON.

Mme GOURDON.- Ce dossier est effectivement très intéressant, et j'aimerais vous faire la proposition d'un huitième axe, que nous défendons dans de nombreuses communes et dans notre communauté d'agglomération du Pays de Grasse : favoriser l'égal accès des filles et des garçons à tous les sports. Ce pourrait être transversal, et cela nous permettrait, auprès de toutes les associations, de tous les clubs, etc., de proposer cet axe supplémentaire et d'aider les clubs à l'appliquer. A Mouans-Sartoux, nous avons par exemple un club de foot très important, avec énormément d'adhérents mais peu de filles. Du jour où nous avons créé un vestiaire supplémentaire, nous sommes passés à 150 pratiquantes dans le club. C'est très pragmatique. Si nous voulons arriver à l'égal accès des filles et garçons à tous les sports, c'est ici le bon endroit pour préciser cette notion qui permet aux clubs tout simplement d'y penser.

Mme PAPY.- Vous faites bien de soulever ce point, et c'est en effet un enjeu dans le sport. De toute façon, l'égalité hommes femmes et l'égalité d'accès au sport pour les femmes et les hommes sont transversales à l'ensemble des sujets que nous retrouvons dans ces axes qui sont tout de même très complets. Nous allons également mettre en place des tutoriels, et nous aurons des espaces pour les bénévoles et pour les clubs, avec un certain nombre de formations et d'informations. Nous répondrons donc bien évidemment à votre attente avec plaisir.

Mme GOURDON.- Vous allez donc ajouter ce huitième axe ?

Mme PAPY.- Nous n'allons pas l'ajouter, il est déjà transversal à tous les axes, même s'il n'est pas cité. Nous vous donnerons le dossier, et vous pourrez l'étudier en détail.

Mme GOURDON.- Si je suis un club sportif et que je reçois cela comme un guide, je peux penser que l'égalité d'accès pour les femmes et les hommes n'y est pas. C'est pour moi très important.

M. Le Président.- Nous n'allons pas modifier le plan en séance en ajoutant un axe, mais nous en prenons acte. Mme PAPY va étudier la question, et si nous pouvons afficher cet axe dans un moment ultérieur, nous le ferons. Vous prenez l'exemple des vestiaires, mais il me semble qu'il est obligatoire aujourd'hui lorsque l'on crée un vestiaire de faire des vestiaires respectivement pour les hommes et pour les femmes. Il n'est pas possible de construire un gymnase sans ces deux équipements.

Mme GOURDON.- J'ai pris l'exemple des vestiaires, mais il n'est pas limitatif. Il s'agit simplement de faire entrer cette idée dans l'esprit des clubs. Il faut favoriser toutes les actions pour cela, et j'aimerais que cela soit écrit aujourd'hui.

M. Le Président.- Il faut que nous en étudions les tenants et les aboutissants, et nous l'inscrirons lorsque nous le pourrons. Un huitième axe, cela me paraît difficile, mais il faut trouver la bonne formule.

Je vous propose à présent de mettre aux voix ce rapport. Je précise que Mme MIGLIORE, en raison de son appartenance au Comité régional Ski Côte d'Azur, ne prend pas part au vote.

Le rapport n°13, mis aux voix, est adopté (abstention du groupe Environnement et Solidarités).

14. RESSOURCES HUMAINES – MESURES DIVERSES

Me BECK.- Le présent rapport concerne les ressources humaines et propose différentes mesures : l'adaptation des emplois de la Collectivité ; l'actualisation du forfait mobilités durables (FMD), depuis l'intervention d'un décret du 13 décembre 2022 qui a rendu cumulables le forfait avec le remboursement partiel que nous avons mis en place et le remboursement des abonnements de transport en commun ou à un service public de location de vélo ; l'adoption d'un dispositif particulier d'aménagement du temps de travail concernant le Centre de santé de Puget-Théniers ; l'adoption d'un dispositif particulier d'astreintes à la Direction générale adjointe pour le développement des solidarités humaines concernant la gestion de crise, la Direction de l'enfance, et la canicule ; la signature d'une convention d'utilisation du restaurant de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE) pour les personnels départementaux des sites de Sophia Antipolis ; des mesures diverses visant à favoriser le recrutement et la fidélisation des médecins affectés aux Centres de santé gérés par le Département, notamment celui de Puget-Théniers qui ne parvient pas à attirer de médecin ; les modalités d'indemnisation et de prise en charge des frais de déplacement des intervenants externes en matière de formation ; la signature d'un avenant n°3 à la convention du 11 avril 2022 de mise à disposition d'agents départementaux auprès de la Maison départementale des personnes handicapées des Alpes-Maritimes (MDPH) ; la signature d'une convention de mise

à disposition d'agents départementaux auprès du Syndicat mixte pour le développement de la vallée de la Vésubie et du Valdeblorre ; la mise en place du Service national universel (SNU) au Département, qui souhaite s'engager dans la deuxième phase de ce dispositif en accueillant jusqu'à 50 jeunes volontaires et en proposant des missions d'intérêt général ; les modalités de prise en charge des frais de déplacement et de séjour lors d'un voyage d'étude d'une délégation départementale en Slovénie du 15 au 19 mai 2023 dans le cadre des politiques GREEN Deal et SMART Deal du Département.

M. Le Président.- Je vous remercie. M. PANCIATICI.

M. PANCIATICI.- Concernant le SNU, l'objectif principal est de faire faire des missions d'intérêt général à des jeunes de 15 à 17 ans, et le Département propose de mettre en place une mission, entre autres, de « préservation du patrimoine ou de l'environnement ». Est-il envisageable de faire bénéficier ces jeunes du chèque « jeunes engagés pour le climat » que nous venons de voter, ou un dérivé de ce-dernier étendu à l'ensemble des missions départementales du SNU, sans bien évidemment abaisser le coût pour les uns ou pour les autres ?

M. Le Président.- Vous surprenez tout le monde avec cette demande. Je vous invite, pour un tel niveau de détail, à intervenir en commission. Nous n'avons pas capacité à vous apporter une réponse en séance.

M. PANCIATICI.- Je ne suis pas intervenu en commission puisque le Règlement Intérieur du chèque « jeunes engagés pour le climat » était soumis à une note au rapporteur. Il n'était donc pas certain qu'il serait voté aujourd'hui d'après les services, puisqu'une phrase gênait plusieurs conseillers départementaux et que Me ASSO, M. OLHARAN et moi-même avions soulevée. Je ne pouvais donc pas prévoir cette intervention que je viens de préparer, et c'est tout simplement une proposition. Nous avons un SNU que nous devons appliquer par fait de l'Etat, et je propose de faire davantage que dans les autres départements en proposant à ces jeunes de 15 à 17 ans d'être rémunérés pour des missions d'intérêt général.

M. Le Président.- Je comprends que vous ne soyez pas intervenu en commission et je vous propose que nous étudions la faisabilité de votre demande, et que nous l'inscrivions à la prochaine session plénière.

Le rapport n°14, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

15. BILAN DES MUTATIONS IMMOBILIERES 2022

Me BECK.- Il s'agit d'un rapport classique. De nombreuses acquisitions ou ventes sont intervenues en 2022, soit 99 au total. Les montants d'acquisition sont annoncés hors formalités et correspondent aux actes signés et payés au 31 décembre 2022.

Le rapport n°15, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

M. Le Président.- Je vous remercie. Il me reste à vous faire part de deux communications obligatoires : la communication à l'Assemblée départementale dans le cadre des délégations données au Président au titre des marchés publics, des demandes de subventions et des dons et legs ; et la communication à l'Assemblée départementale dans le cadre des

délégations données au Président au titre des finances départementales. Ces communications vous ont été transmises, et je vous demande simplement d'en prendre acte.

L'Assemblée prend acte à l'unanimité de ces deux communications.

M. Le Président.- Concernant les vœux et propositions, nous avons reçu de la part du groupe Notre département d'abord une proposition concernant un soutien aux enfants et aux personnels du Foyer de l'Enfance. Il y a un certain nombre de considérants qui peuvent trouver une réponse, qui ne sont pas tout à fait explicites ou qui ne correspondent pas à la réalité, et pour lesquels nous aurions des compléments d'information à vous donner. Mme KHALDI-BOUOUGHROUM.

Mme KHALDI-BOUOUGHROUM.- Je vous propose d'en faire la lecture. En premier lieu, je tiens à souligner l'investissement de notre collègue Auguste VEROLA au service du Foyer de l'enfance. Il a présidé cette structure avec dévouement et dans l'intérêt des enfants. Vous l'aurez compris, ce n'est pas dans un esprit polémique que nous abordons la situation du Foyer de l'enfance. Cette proposition se limite donc à rappeler des faits, à essayer de trouver une solution pour sortir de la crise et apporter un soutien aux enfants et au personnel du Foyer de l'enfance. Voici nos propositions.

Considérant que la protection de l'enfance est l'une des principales missions du Conseil départemental et que les lois du 5 mars 2007 et du 14 mars 2016 ont renforcé la responsabilité en le désignant comme chef de file en la matière.

Considérant que lorsqu'un enfant est en danger, il est placé sous la protection du Département qui se doit d'en assurer sa sécurité, son intégrité physique et son bien-être.

Considérant que les médias ont relevé des dysfonctionnements graves et répétés au Foyer de l'enfance des Alpes-Maritimes. Ils ont notamment dénoncé des manquements dans la prise en charge des enfants accueillis parfois dans des structures insalubres et des conditions de travail insupportables dans lesquelles évolue le personnel en sous-effectif.

Considérant que les médias ont fait l'écho d'un rapport confidentiel du mois de décembre 2021 qui confirme ces dysfonctionnements.

Considérant les incidents graves qui ont touché le Foyer de l'enfance les 23 juin 2021, 22 décembre 2021 et le 17 mars 2022.

Considérant que l'Inspection Générale des affaires sociales de l'État et de la Chambre régionale des comptes ont décidé de lancer des contrôles du Foyer de l'enfance des Alpes-Maritimes.

Considérant que l'ordre du jour de la séance du conseil d'administration du Foyer de l'enfance du 29 mars 2023 prévoyait la suppression de 16 emplois à temps plein et donc la poursuite de la réduction de la capacité d'accueil de l'établissement, et que les élus présents, toute tendance confondue, ont à l'unanimité demandé le retrait de ces rapports et qu'ils sont toujours sans nouvelles de la suite qui sera donnée.

Considérant qu'il est incompréhensible de continuer à réduire la capacité d'accueil du Foyer de l'enfance alors qu'il n'existe à ce jour aucune solution pour combler ce manque et de supprimer des emplois au moment où le nombre d'enfants confiés à la protection du Département augmente et où le personnel est déjà en sous-effectif.

Considérant que ce projet de restructuration ressemble dans les faits à un démantèlement programmé du Foyer de l'enfance déjà soumis à des coupures budgétaires et à la perte de son patrimoine immobilier repris par le Département pour l'euro symbolique.

Considérant que la protection des enfants, les conditions de travail des agents et les problèmes rencontrés par le Foyer de l'enfance sont trop importants pour être traités sans véritable concertation, sans transparence, avec une approche purement comptable.

Pour l'ensemble de ces motifs, le Conseil départemental des Alpes-Maritimes réuni le 2 juin 2023 : d'une part, apporte son soutien aux enfants et au personnel du Foyer de l'enfance des Alpes-Maritimes, affirme sa volonté de préserver le Foyer de l'enfance des Alpes-Maritimes, s'engage dans un délai raisonnable à procéder à l'évaluation de ce service public en toute transparence et à faire des propositions visant à l'amélioration de l'accueil des enfants et des conditions des encadrants du Foyer de l'enfance. Merci de votre attention.

M. Le Président.- Je vous remercie pour la présentation de ce vœu. J'avais commencé à dire que nous pourrions l'améliorer. Je vais poursuivre mon idée. Vous avez salué Auguste VEROLA, et je reconnais en lui un vice-président actif en charge de l'enfance. Je reconnais aussi en lui un Président du Foyer de l'enfance qui a été très présent, très actif et en responsabilité. Son successeur, Jacques GENTE, l'a fait tout autant avec autant de célérité, avec autant d'abnégation, de savoir-faire et d'implication. Vanessa LELLOUCHE aujourd'hui continue cette présidence avec beaucoup de soin et d'efficacité, avec la volonté là aussi de préserver l'enfance et de préserver le personnel en place, de ne faire aucun dégât, d'essayer de trouver des solutions à cette difficulté qui ne cesse de monter et de s'amplifier.

Mais il y a quand même des raisons et vous en avez expliqué quelques-unes. Je dirai que dans les considérants, je ne peux pas entendre et je ne peux pas laisser dire que le Foyer de l'enfance est en sous-effectif. Son taux d'encadrement est l'un des plus importants et le prix de journée des villas est de loin le plus élevé de l'ensemble de nos structures de l'enfance. Ce considérant ne tient donc pas. Le Département n'a pas réalisé de coupe budgétaire, et le Foyer de l'enfance a toujours présenté et présente encore des comptes administratifs excédentaires. La reprise du patrimoine immobilier ne correspond pas à un démantèlement du Foyer de l'enfance, mais au contraire à l'engagement par le Département d'un plan pluriannuel en faveur de la modernisation des villas qui sera proposé à une prochaine Assemblée départementale.

Je veux vous apporter aussi quelques éléments complémentaires qui prouvent qu'il y a des incohérences dans ces considérants. Vous avez vous-même participé avec un vote à l'unanimité sous ma présidence de toutes les dotations au Foyer de l'enfance des Alpes-Maritimes. De la même manière, nous avons ensemble voté à l'unanimité le projet de restructuration de l'offre du Foyer de l'enfance des Alpes-Maritimes ainsi que de la reprise de son patrimoine immobilier par le Département.

Sur le fond, les rapports de l'enfance de nos dernières assemblées matérialisent l'effort de notre Collectivité en faveur de cette politique, et notamment de l'ouverture des places, et cela reste une volonté et une détermination. Ne serait-ce qu'en 2023, le Département va augmenter et diversifier le volume de places, avec cinq ouvertures de MECS, soit près de cent nouvelles places, deux MECS à visée thérapeutique pour prendre en charge des mineurs avec trouble du comportement, cent places de placements à domicile supplémentaires pour accueillir encore plus d'enfants. On ne peut pas dire qu'on fasse marche-arrière. Ce sont des dossiers que nous avons commencé à voter aujourd'hui, avec des intentions que vous avez partagées dans le contenu des dossiers. Ce sont aussi des mesures que nous continuerons à prendre ensuite dans la commission permanente.

Pour des raisons techniques ou pratiques, je pense que vous n'avez pas pu participer à la dernière commission de l'enfance. C'est dommage, puisque ce sujet aurait pu y être débattu. L'enfance reste évidemment notre préoccupation. Nous le voyons sur les MNA, et même si nous ne faisons pas la confusion, c'est tout de même, comme je l'ai indiqué précédemment, ce qui met nos services à genoux. J'aspire à ce qu'il y ait une modification législative pour dire que nous ne pouvons pas être responsables de toute la misère du monde. Le Conseil départemental n'a pas à prendre ce que la France doit prendre en charge.

Je vous propose donc que nous recentrions le débat sur nos maisons et je le répète, nous ne réduisons pas ni notre volonté, ni nos effectifs, ni nos moyens. En revanche, nous recentrons et restructurons parce que des articles 40 se profilent, parce qu'il y a une nécessité de restructurer avec des enfants qui restent trop longtemps alors qu'ils devraient être mis dans d'autres centres. C'est la réalité, et c'est l'objet de la création même des MECS, c'est-à-dire pour les mettre dans de bonnes conditions. L'ASE nous confie des enfants, mais ils ne doivent pas rester au-delà d'un certain délai. Nous remettons donc de la structuration dans notre accompagnement, et je ne voudrais pas que cette proposition apporte un trouble sur cette volonté d'une bonne gestion.

Je propose donc à l'ensemble de votre groupe de retirer cette proposition, qui ne me semble pas aboutie et qui ne correspond pas à la réalité de nos travaux ni de nos débats. Je vous propose aussi que nous fassions une commission ad hoc, à laquelle je participerai, puisque ce sujet me tient à cœur. Je demanderai à M. SEGURA d'y venir également, afin que nous soyons ensemble pour entendre ce qui est fait, ce qui est en cours, et pour trouver de bonnes solutions. Ce secteur mérite que nous ayons un débat serein et que l'on ne politise pas le sujet.

M. SEGURA.- Je vous remercie. Bien évidemment, nous acceptons cette proposition. J'y serai donc également présent. Comme l'a indiqué Mme KHALDI-BOUOUGHROUM, il n'y avait pas de polémique ni de sujet politique. Je vous remercie donc d'entendre la proposition de notre groupe.

M. Le Président.- Je vous remercie d'avoir accepté cette proposition. M. PANCIATICI, et je maintiens ma demande d'applaudissements pour Mme LELLOUCHE et M. GENTE.

M. PANCITICI.- Notre groupe Environnement et Solidarités est également très impliqué sur la politique enfance, et nous aurons aussi grand plaisir à assister à cette commission.

M. Le Président.- Merci de cette spontanéité, je n'en doutais pas un seul instant.

Mes chers collègues, nous sommes arrivés au terme notre séance. Je vous remercie pour votre participation active et pour la qualité de nos débats.

La séance est levée à 12 heures 54.